

MASSE Françoise 1980

F 17 A 32

# LE SPORT



# DANS LES PRISONS

796.363.81

17A5

" LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES  
et la SOCIALISATION des personnes placées  
dans les établissements de L'ADMINISTRATION  
PENITENTIAIRE et de L'EDUCATION  
SURVEILLÉE "

## I N T R O D U C T I O N

---

Depuis que le sport est devenu un sujet d'étude, certains se sont accordé à lui reconnaître une valeur socialisante. A ce titre la place à lui réserver, dans toutes les structures éducatives apparaît fondamentale dans la mesure où le but recherché par toute éducation est de favoriser l'intégration de chaque individu dans la société. Il nous a semblé intéressant de savoir si cet objectif était poursuivi et réalisé auprès d'une population qualifiée d'asociale. Un article du journal "l'Equipe" : "le sport dans les prisons" rédigé par Monsieur Bernard DOLET nous incita à approfondir ce sujet.

Notre enquête devait alors s'effectuér auprès des prisons et nous devions pour cela nous mettre en relation avec l'Administration Pénitentiaire..Cet organisme dépendant du Ministère de la Justice s'avéra être un milieu fermé et l'on peut comprendre pourquoi !... Ainsi, malgré de nombreuses démarches pour vivre la réalité du sport dans les prisons, nous ne sommes ni parvenues à entrer à la PIERRE-LEVEE (Maison-d'Arrêt -M.A. de POITIERS), ni à la Centrale de ST MARTIN de RE. Les quelques renseignements qui nous parvenaient, provenaient de personnes travaillant ou ayant eu une expérience dans ce milieu tel : Monsieur Jacques EYHARABIDE, professeur d'éducation physique à Poitiers et Monsieur Jacques GUIGNARD, professeur d'éducation physique à ANGOULEME. Aus-

si cet état de fait nous amena-t-il à réfléchir sur le milieu de l'Éducation Surveillée dépendant lui aussi du Ministère de la Justice, mais aux structures plus ouvertes.

Cependant notre projet initial trouva une ouverture concrétisée par une réponse de Monsieur Bernard FILLET, Conseillé Technique National de l'Administration Pénitentiaire chargé des sports. (Personne contactée par l'intermédiaire du journaliste de "l'Equipe"). Grâce à son appui associé à celui de Monsieur GENDROT (Directeur de notre établissement) auprès de Monsieur DABLANC (préfet et directeur de l'Administration Pénitentiaire), nous obtenions une autorisation d'entrer à la Maison d'Arrêt des Femmes (M.A.F.) de Fleury-Mérogis (cf : Annexe n°4). Finalement, suite à toutes nos démarches nous avions des éléments suffisants pour étudier de front le thème du sport comme fait socialisant au niveau des prisons et de l'Éducation Surveillée.

Le plan adopté sera donc le suivant :

I Activités Physiques et Sportives et Prison

II Activités Physiques et Sportive et l'Éducation Surveillée.

III Comparaison des deux domaines d'étude par rapport à la valeur socialisante des Activités Physiques et Sportives.

Cette première partie : ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET PRISON présentera une partie descriptive. En effet pour bien comprendre la réalité du sport dans le milieu pénitentiaire il faut savoir ce qu'il représente. Nous donnerons donc, dans un premier temps la nature des établissements qui le compose et, par l'intermédiaire d'un journaliste et de deux détenus, nous essayerons de vivre le quotidien du prisonnier. Ensuite, d'une manière assez globale, nous envisagerons les différentes activités pratiquées en prison. A ce propos, les motivations qui amènent les prisonniers à des activités seront déduites d'une analyse des conséquences de la vie cellulaire. Nous développerons particulièrement celles exprimées dans la pratique des Activités Physiques et Sportives (A.P.S.). Puis nous donnerons les objectifs qu'essaient de poursuivre les différents professeurs d'Education Physique et Sportive que nous avons rencontrés et principalement ceux de FLEURY-MEROGIS. Nous verrons également la pédagogie qu'ils emploient au sein de leurs différents groupes. A ce titre nous donnerons aussi notre opinion. Nous concluerons sur l'attitude de l'Administration Pénitentiaire vis à vis des A.P.S.

# PROBLEME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN PSYCHOLOGIE PENITENTIAIRE

Les données de la psychologie pénitentiaire sont dispersées dans des publications de spécialistes des différentes disciplines. On peut avoir une vue d'ensemble de la situation, mais les recherches, les études, les travaux sont dispersés et on ne peut pas les rassembler facilement.

Le plan de cette partie sera donc le suivant :

- I Présentation des différents établissements de l'Administration Pénitentiaire.
- II Journée d'un prisonnier.
- III Organisation des activités.
- IV Analyse et conséquences de la vie d'un détenu.
- V Motivations des détenus et réalité des A.P.S. en milieu pénitentiaire.
- VI Objectifs recherchés en A.P.S.
- VII Pédagogie employée
- VIII Attitude de l'Administration Pénitentiaire.

## I PRESENTATION DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE.

Les détenus selon la gravité de leur faute sont répartis dans des établissements de l'administration pénitentiaire. Ils sont soit en attente de jugement définitif : ce sont les prévenus, soit ils purgent leurs peines : ce sont les condamnés. Ces établissements outre leur rôle d'hébergement doivent garder les détenus c'est-à-dire, selon la définition de l'Administration, les empêcher de fuir, de nuire et de se nuire. Ils sont aussi conçus pour assurer leur reclassement par le travail, les activités éducatives, la formation scolaire ou professionnelle. Ces différents établissements pénitentiaires se répertorient selon trois directions : les établissements pour peine, les établissements spécialisés et les Maisons d'Arrêt (M.A.). A des degrés différents ils doivent remplir deux missions : la garde, qualifiée de mission administrative. En effet il a été établi une graduation entre les établissements de telles façons qu'aux extrêmes se trouvent, d'un côté les établissements où le traitement est la tâche principale et de l'autre, les établissements où la garde reste la principale préoccupation. Cette diversification devrait permettre une meilleure application et individualisation de la peine.

Nous allons donc présenter ces établissements en fonction de la mission qui leur est principalement confiée en commençant par ceux où la garde est la principale préoccupation.

### 1 Les quartiers de sécurité renforcée : (Q.S.R.)

Ils sont au nombre de sept dont LISIEUX et MENDE. Ce sont des établissements réservés aux condamnés dangereux dont la personnalité et le comportement est incompatible avec la collectivité pénitentiaire. Dès

leur arrivée, le condamné est placé sous le régime de l'emprisonnement individuel pendant une période maximum de quinze jours. Ensuite, il peut être placé avec un ou deux autres condamnés pendant les heures d'ateliers et le temps de promenade, mais il reste isolé de nuit. Pour des raisons de sécurité, leurs déplacements se font individuellement et les visites, précédées et succédées de fouilles, ont toujours lieu en parloir avec séparation. Toutefois cette situation est normalement révisée tous les trois mois. En l'occurrence, des changements de régimes peuvent intervenir en cours d'exécution de la peine selon l'attitude du détenu. Il peut alors être transféré dans une Maison Centrale.

## 2 Les Maisons Centrales : (M.C.)

Elles sont au nombre de huit dont ST MARTIN DE RE. Ce sont également des établissements affectés à l'exécution des peines c'est à dire pour les condamnés. Le régime est principalement axé, là aussi, sur la sécurité d'où de nombreuses fouilles et est basé sur le travail qui est l'un des éléments importants du traitement justifié par la rééducation à un rythme de vie normale. Mais selon l'Article 70-1 du Code de Procédure Pénale (C.P.P.) : "...les modalités internes permettent néanmoins de développer les possibilités de reclassement des condamnés..." Le détenu peut donc, sous bonne conduite, être affecté en Centre de Détention.

## " Les Centres de Détention : (C.D.)

Ils sont au nombre de di-huit dont le C.D. de MURET. Tout comme les M.C. ils sont occupés par des condamnés définitifs. Par contre leurs missions principales est la rééducation et la resocialisation du détenu. Le statut est un peu plus libéral. Le détenu peut aménager et décorer sa cellule comme il l'entend. Il

est autorisé à porter des vêtements personnels en dehors des heures de travail. Les visites qu'il reçoit se déroulent dans un parloir dépourvu de séparation. Il bénéficie en outre d'un octroi plus libéral de permission de sortir.

En plus de ces trois sortes d'établissements pour peine nous pourrions aussi citer : "les établissements spécialisés", mais leurs caractères particuliers nous obligent à les classer à part.

#### 4 Les Etablissements Spécialisés ou Etablissements Sanitaires.

Ce sont des établissements ou des quartiers d'établissements qui ne reçoivent que des condamnés dont l'état de santé demande des soins particuliers. Par exemple on peut citer :

- l'hôpital centrale de FRESNES
- le Quartier pour condamnés handicapés physiques d'EYSSES
- les Quartiers pour malades chroniques (cardiaques...) de la M.C. de POISSY etc...

Avant d'être dirigé dans ces établissements pour peine, le détenu attend son jugement en Maison d'Arrêt.

#### 5 Les Maisons d'Arrêt : (M.A.)

Elles sont environ au nombre de cent quarante. En général chaque département en possède au moins une. La particularité des M.A., c'est qu'elles ne reçoivent que des individus venant de l'état de liberté. Elles sont réservées aux inculpés ou aux accusés en instance de jugement, en un mot aux prévenus. Cependant

les condamnés à une peine n'excédant pas un an y purgent leur peine. Dans la réalité, des condamnés à une peine plus importante restent en M.A. après leur jugement. En effet, l'Administration Pénitentiaire se heurte, depuis un peu plus d'une décennie, à la surpopulation des différents établissements et en particulier des M.A. Si l'on en juge les statistiques établies par l'Administration Pénitentiaire dans le rapport de 1977, le taux d'encombrement des locaux serait d'environ 124% ce qui correspond à près de 6500 personnes en surplus (cf : annexe). Malgré la création de nouveaux centres, l'Administration n'arrive pas à faire face à ce problème ce qui crée des conditions de détention et de surveillance plus difficiles encore.

A ce propos et après avoir défini ces différents types d'établissements nous allons, à travers un reportage et des témoignages, présenter le quotidien des détenus. Le reportage a été réalisé par Monsieur Bernard HILBERT (journaliste) en Novembre 1979. Il a passé une journée à la PIERRE-LEVEE (M.A. de POITIERS), sa carte de presse lui facilitant considérablement l'accès à cet établissement. Les témoignages sont ceux de Catherine ERHEL et Catherine LEGUAY qui ont écrit leurs années de détention dans leur livre : "PRISONNIERES" en 1977.

### III LE QUOTIDIEN DU DETENU

"...Vivre en prison, c'est vivre seul ou presque. A la Pierre Levée, la M.A. de Poitiers les heures communes sont rares. Le réveil à lieu à 7h15. Le détenu (qu'il soit prévenu ou condamné, le régime est le même), prend son petit déjeuner dans sa cellule, un espace de

petite dimension sans confort : un lit de camp, une petite table, un lavabo avec un seul robinet d'eau froide. Au menu : café et lait, pain à volonté, pas de sucre, pas de beurre si ce n'est celui qui a pu être acheté à la cantine. A 8h, la cellule doit être propre, prête à l'inspection, les couvertures étant repliées. De 8h à 11h30, les détenus (par groupe) disposent d'une heure et demie pour la promenade. Les captifs se livrent au sport sous la conduite d'un moniteur, ils jouent aux boules, voire aux cartes. Leurs compagnons sont dans leurs cellules. A 10h les équipes changent de camp... Le repas du midi (comme tous les repas) est pris dans la solitude de la cellule.... L'après midi une nouvelle promenade d'une heure et demie est obligatoire et un temps égal en cellule. Une fois par semaine, la télévision fonctionne, mais jamais au delà de 18h, sans la moindre exception. A 18h, en effet, le détenu regagne sa cellule, son univers clos, pour le repas du soir. La journée est finie, une longue nuit commence puisqu'elle va durer 12h. C'est alors l'isolement absolu. Plus personne ne peut entrer chez le détenu, pas même le surveillant de nuit qui n'a pas de clef. Cela n'implique pas que l'homme n'est plus l'objet de surveillance. Les rondes sont continuelles (chaque heure).... Jusqu'à 23 heures, toutefois, le détenu peut disposer d'un éclairage. Il peut lire, écrire, dessiner, écouter un transistor. A 23h c'est l'extinction des feux. Le détenu n'a la possibilité que d'essayer de dormir ou de continuer à écouter son transistor si celui-ci est doté de piles..."

A la M.A. d'Angoulême les conditions de détention sont semblables. Ces deux M.A. sont d'anciennes prisons qui ont été conçues selon une conception particulière de l'emprisonnement, c'est à dire dans le seul souci de garder les détenus. Depuis, en plus de ce rôle,

l'Administration s'est attribuée un objectif qui se veut plus humain : la réinsertion sociale. C'est dans cet esprit que l'on a construit une prison modèle : FLEURY-MEROGIS.

"Fleury-Mérogis-Femmes, 240 femmes incarcérées en moyenne dans cette prison (200 places sont prévues). Un personnel de surveillance important, une hiérarchie pénitentiaire bien en place, un personnel éducatif, médical, scolaire. Rien ne manque pour parler d'entreprise carcerale;..." témoignent deux anciennes détenues. "...Ce qui caractérise cette prison, outre son aspect de béton, sa conception architecturale "moderne" (cf : annexe), ses installations électriques faisant fonctionner postes et micros, c'est son côté cellulaires. Elle a été construite comme sa voisine FLEURY-MEROGIS-HOMME pour une incarcération individuelle. (Les détenues possèdent huit mètres carrés pour manger, dormir, se laver, lire, écrire et parfois travailler.) Quelques cellules permettent la détention à trois, mais c'est une exception qui doit être motivée, souvent médicalement pour être accordée, sauf en ce qui concerne les toxicomanes qui y sont placées d'office, ainsi que certaines détenues qui travaillent régulièrement...

Ce qui frappe le plus dans cette détention, c'est le silence que l'organisation fait régner. Les bruits qui se manifestent, se déclenchent à heures fixes, quand les portes s'ouvrent pour la demi-heure réglementaire du matin, celle de l'après midi (une heure) pour la distribution des trois repas et celle des médicaments, le matin et le soir. A ces moments précis de la journée, les portes s'ouvrent et se referment successivement une trentaine de fois par étage. De courtes périodes d'animation ponctuent ainsi la journée. Hormis ces moments, rien : le silence ! "...

Malgré l'autonomie et le plein pouvoir des directeurs d'Etablissement , malgré les différences qui existent d'une prison à l'autre, dans tous les cas le détenu ressent le poids de la solitude, du silence et de la routine systématique. Pourtant quelques activités sont proposées aux détenus. Ils doivent faire une demande de participation auprès du directeur. On examine alors le dossier du captif pour savoir si son comportement lui permet d'exercer l'une ou l'autre de ces activités.

### III ORGANISATION DES ACTIVITES.

#### 1 Le travail :

Au sein de la prison la demande de travail existe mais le problème du chômage, qu'il soit dans l'enceinte de la prison ou en dehors, reste le même. La crise économique explique cette situation d'une façon partielle en ce qui concerne les prisons. Il faut en effet reconnaître que la sous-qualification de la majorité des détenus, l'inadaptation des locaux, la rotation excessive des détenus (300% par an) expliquent les difficultés de donner à tous et à tout moment le travail voulu. En 1977, 16 000 détenus ont pu être mis au travail. De quels travaux s'agit-il ? Le tableau ci-après, tiré du rapport de l'Administration Pénitentiaire de 1977 est assez évocateur.

Inoccupés :

- inaptes, malades	1 174
- non astreints	4 088
- chômeurs	11 293
- total	<u>16 555</u>
- soit	51%

Travail :

- Régie industrielle	1 100
- Concessions	8 122
- service général	4 669
- construction	716
- chantier extérieur	84
- semi- liberté	503
- formation professionnelle	510
- Total	<u>15 704</u>
- soit	49%

Nous remarquons donc que 51% des détenus restent inoccupés. Le tableau fait également apparaître un nombre important de détenus affectés au services général : (balayage, cuisine, lingerie vestiaire, comptabilité, infirmerie etc...) où les rémunérations sont de l'ordre du quart du SMIC. Le nombre le plus important est pourtant celui des détenus qui travaillent sous le chapitre des concessions. Leurs travaux consistent à rempailler des chaises, au montage d'épingles à linge, à la fabrication d'échantillon par coblage de brins de laine, à la fabrication de tubulures pour les hôpitaux de Paris, etc... et les gains de ces travaux sont soumis au rendement. Dans de telles conditions, on peut

se demander si l'objectif que s'est fixé l'Administration Pénitentiaire (à savoir : la réinsertion sociale par le travail) est réellement atteint. Elle poursuit des efforts dans un autre domaine, celui de l'enseignement scolaire et professionnel.

## 2 L'Enseignement Scolaire et Professionnel.

Durant l'année 1977, 17 232 détenus ont suivi un enseignement et bénéficié d'une assistance scolaire, soit un peu plus de 50 % de la population pénale. Les principes qu'émet l'Administration vis-à-vis de l'enseignement sont les suivants : "Les détenus doivent acquérir et développer leurs connaissances en vue d'une meilleure adaptation sociale.

Toutes facilités compatibles avec les exigences de la discipline et de la sécurité doivent leur être données."

### a) L'Enseignement scolaire.

L'enseignement scolaire se pratique à différents niveaux, mais le plus important reste celui de l'instruction primaire. En effet, si l'on se fie à la répartition des détenus selon leur niveau d'instruction (confère tableau ci-après), on remarque que la majeure partie des prisonniers a besoin d'un enseignement correspondant au niveau scolaire élémentaire.

Au 1er janvier 1978	Hommes	Femmes
Instruction primaire.....	24 966	696
Niveau secondaire ou supérieur.....	3 168	115
Suivant des cours à l'établissement.....	3 267	116
Suivant des cours par correspondance.....	1 614	35

Cet enseignement scolaire est proposé sous deux formes :

- par des cours donnés au sein de la Prison ;
- par des cours par correspondance.

L'Enseignement primaire est assuré dans tous les établissements soit par des instituteurs, des membres de l'Amicale pour l'Enseignement des Etrangers ou bien par des visiteurs. Quelques établissements comme "Fleury-Merogis" disposent de classes d'enseignement secondaire qui préparent en particulier au B.E.P.C. Des professeurs de différentes matières viennent donner des cours d'Anglais, d'Allemand, de Maths, etc. Des cours par correspondance sont offerts aux détenus qui ne peuvent bénéficier d'un enseignement dans les classes organisées à l'établissement soit parce qu'ils sont condamnés et astreints au travail, soit que leur niveau d'enseignement est supérieur à celui proposé : (exemple : préparation d'une licence), soit par mesure d'ordre et de sécurité (catégories pénales différentes, dangerosité du détenu...).

#### b) L'Enseignement professionnel.

Il se pratique surtout par la préformation et la F.P.A. (Formation Professionnelle pour Adultes). Des ateliers sont organisés dans de grosses M.A. comme à Fleury ou dans des établissements pour peines comme à Muret. Ces ateliers chez les hommes sont très divers : plâtrerie, électricité, mécanique, menuiserie... Par contre chez les femmes ils sont pratiquement inexistantes. Elles suivent le plus souvent une formation professionnelle au moyen des cours par correspondance : sténo-dactylos, employés de bureau, comptables, etc. Les hommes, s'ils le désirent aussi, peuvent suivre ce genre de cours.

Comme dans n'importe quelle scolarité, ces enseignements, aussi bien généraux que professionnels,

sont sanctionnés par des examens. Ces examens se déroulent soit à l'intérieur de l'établissement, soit à l'extérieur. Le détenu, dans ce dernier cas, doit obtenir l'autorisation de sortir qui dépend soit du magistrat saisi du dossier pour les prévenus, soit du juge de l'application des peines pour les condamnés. De toute façon, les diplômes délivrés ne doivent en aucun cas faire apparaître l'état de détention des intéressés.

A ces examens, ne se présentent que les élèves désignés par les instituteurs, les professeurs ou les formateurs. En effet, Madame FILLET, institutrice à la M.A.F. de Fleury (Maison d'Arrêt des Femmes) nous expliqua cet état de fait lors de notre rencontre. Il faut reconnaître que les élèves auxquelles nous avons à faire sont très différentes de celles que l'on peut rencontrer dans le système scolaire classique. Elle s'adresse tout d'abord à des adultes qui de surcroît sont placées dans un contexte très particulier. La pédagogie qu'elle emploie est donc toute différente de celle que l'on pourrait adopter pour une classe d'âge plus jeune. L'esprit avec lequel viennent ces femmes et ces jeunes filles est bien particulier et on peut les comprendre. Privées de liberté et de contact avec autrui, elles "s'accrochent" aux quelques personnes qu'elles peuvent voir et en qui elles portent une certaine confiance. Très souvent, avant de commencer le cours proprement dit, elles éprouvent un immense besoin de parler : de leur souci, de la fouille qui vient de nouveau d'avoir lieu, de leur jugement en cours ou tout simplement elle parle par besoin de parler, de dire des mots. Les conditions de travail ne sont pas très faciles ni pour l'institutrice ni pour les détenues. Le groupe est très différent d'une fois à l'autre, tant par le nombre que par les personnes qui n'assistent pas forcément régulièrement à tous les cours et ceci pour de multiples raisons. Il est donc très difficile d'établir ou de suivre un programme d'enseignement. De part la rotation des détenues, les cours doivent être indépendants les uns

des autres pour ne pas léser l'une d'entre elles qui n'aurait pas pu assister au cours précédent de grammaire ou de mathématiques. Elles ont, pour beaucoup, une scolarité perturbée et pour tout cela elles ne sont pas forcément prêtes à passer un examen avec succès. Ce succès est capital. Le fait qu'elles aboutissent en Prison est la preuve d'un échec ou d'échecs successifs. Cet échec, il faut à tout prix l'éviter une nouvelle fois et surtout au sein de la prison. Ce sont pour toutes ces raisons que les enseignants désignent les candidates aux examens ; le résultat positif est d'ailleurs très avoisinant de 100 %.

En 1977, 2 019 diplômes ont été délivrés :

D.F.E.O. et C.E.P.....	1 244
F.P.A.....	223
C.A.P.....	191
B.E.P.C.....	246
Baccalauréat.....	43
Diplômes supérieurs.....	72

D.F.E.O.	: Diplôme de Fin d'Etude Obligatoire
C.E.P.	: Certificat d'Etude Primaire
C.A.P.	: Certificat d'Aptitudes Professionnelles
B.E.P.C.	: Brevet d'Etude de Premier Cycle

Le Travail et l'Enseignement scolaire et professionnel sont deux des activités auxquelles peuvent prétendre les détenus. En parallèle avec ces activités, l'Administration autorise des activités de loisirs.

### 3 Les Activités de loisirs.

L'Article D 442 en énonce les principes :  
 " Les activités de loisirs doivent permettre aux détenus de développer leur personnalité et de conserver leur équilibre physique et mental.

Des possibilités doivent donc être données aux détenus qui le désirent pour occuper leurs loisirs à des activités culturelles ou récréatives"...

a) Les loisirs individuels.

Ils se résument à la lecture et à la radio.

La radio :

Les détenus depuis 1975 peuvent posséder un poste de radio personnel. Ils doivent se le procurer auprès de l'Administration qui fixe, par note de service, les modalités d'achat et d'utilisation. Avant, il était organisé une écoute collective dans plusieurs établissements, les heures d'écoute étant fixées par le chef d'établissement. A Fleury-Mérogis elle était règlementée de 7 heures à 22 heures avec une seule station. La radio, pour les détenus est l'un des moyens privilégiés pour lutter contre le silence et la solitude.

La lecture :

Dans chaque établissement est aménagée une bibliothèque. Le prêt des livres est fixé par le règlement intérieur de l'établissement. A Fleury-Mérogis, il est de quatre livres par semaine. Les détenus peuvent, par l'intermédiaire de l'Administration, acheter des journaux, des périodiques ou des livres de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois.

"Toutefois, les publications contenant des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires peuvent-être à la demande des chefs d'établissements retenues sur décision du garde des sceaux" (Art D. 444).

b) Les activités collectives.

Les activités éducatives :

Elles existent surtout

dans les établissements pour peine. Ce sont des éducateurs ou parfois des professeurs et des visiteurs qui les animent. Exemple d'Activités éducatives : club de lecture, de musique, de dessin, cinéclub, téléclub etc...

#### Jeux collectifs :

Ce sont les jeux de cartes, d'échecs, de dame.... Ils ne sont autorisés que dans la mesure où toute idée de gain y est exclue.

Il y a aussi la mise en place de séances de cinéma, de télévision parfois de théâtre-conférence à raison d'au moins une fois par semaine. Ceci dépend du règlement intérieur de l'établissement.

Dans les activités collectives on peut également placer la promenade et les activités sportives que nous allons voir plus en détails.

#### 4 La promenade.

Notons tout d'abord que la promenade peut-être considérée comme une activité collective mais en aucun cas elle ne peut se classer dans les activités de loisirs. En effet, la promenade est obligatoire dans tous les établissements à raison d'au moins une heure par jour. Elle peut être d'une heure et demie ou de deux heures, l'horaire dépendant toujours du règlement intérieur de l'établissement.

A Poitiers, comme nous l'avons vu précédemment, les détenus disposent de trois heures de promenade, une heure et demie le matin ainsi que l'après-midi. Le temps de promenade du matin ne revêt pas le caractère obligatoire de celui de l'après-midi. C'est ainsi que le matin, ceux qui le désirent font du sport ou jouent aux boules ou aux cartes etc... S'ils préfèrent rester en cellules, à cause du mauvais temps ou pour toutes autres

raisons, ils le peuvent. Par contre ils doivent tous participer à la promenade de l'après-midi qui elle, est obligatoire.

A Fleury-Mérogis l'organisation est différente. Chez les hommes, les détenus ont une heure de promenade et ceux qui le désirent et qui en ont la possibilité se dirigent vers l'activité sportive. Les innocués possèdent un régime particulier ; ils ont une heure de promenade obligatoire et une heure de sport supplémentaire. Les femmes par contre vont à la promenade le matin pendant une heure et demie et trois fois dans la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, elles peuvent assister à des cours d'éducation physique pendant une heure. L'heure de promenade est indépendante de l'heure de sport ce qui ne se pratique pas avec tous les détenus de la prison des hommes.

Pour se rendre à la cour de promenade les détenus se déplacent par étage sous la responsabilité de surveillants. Ce principe doit être rigoureusement suivi et s'explique de la façon suivante : chaque étage d'un bâtiment abrite une catégorie de détenus qui en aucun cas ne doit se mélanger à une autre. Pour l'Administration Pénitentiaire, il existe trois catégories de détenus :

- les Primaires ; elles entrent en prison pour la première fois.

- les Récidivistes.

- les "S" ou Spéciaux : composés de toxicomanes, de prostituées, de proxénètes etc... A Fleury-Mérogis, l'organisation de la promenade se fait donc par étage. Pourtant, ce qui est possible dans une grande maison d'arrêt ne l'est pas toujours dans les moins importantes. Les petites M.A. sont la plupart du temps de vieilles constructions. Leur architecture est incompatible avec l'exigence formulée ci-dessus. Il est très difficile de séparer les catégories de détenus, si bien

que prévenus et condamnés, primaires et récidivistes se retrouvent sur la seule cour de promenade. C'est le cas à Poitiers. Cet état de fait n'est pas toujours heureux pour les prévenus vis à vis des condamnés et pour les primaires vis à vis des récidivistes. Ceci n'est valable que dans les prisons où le dialogue est autorisé. Dans le quartier des femmes de LOOS, le regroupement est strictement interdit. LOOS fait partie de ces vieilles M.A. qui n'a guère évolué et où il n'y a pas encore d'éducatrice. Le témoignage de Catherine ERHEL et Catherine LEGUAY est très révélateur : "... A LOOS, pendant la promenade, la surveillante tape sur le carreau de sa guérite en criant : "Ecartez-vous ! " dès qu'un groupe se forme. On ne peut pas faire le tour de la cour bras-dessus, bras-dessous : "écartez-vous ! ". Plus que l'homosexualité, l'administration craint le "trafic", les amitiés, les groupes de discussions. Elle sépare immédiatement les groupes qui se forment..."

Pour les uns, le temps de promenade est vécu comme une humiliation. Elles sont alors considérées comme des animaux que l'on essaie de dompter en donnant des ordres. Pour les autres ce sentiment est moins ressenti parce qu'une certaine animation se crée à ces moments-là, en particulier grâce à une animation sportive.

### 5 Les activités sportives.

Selon l'Article D 362 du C.P.P. "Des séances d'éducation physique et de sport ont lieu dans tous les établissements pénitentiaires où il est possible d'en organiser."

Article D 363. "Tout détenu peut être admis sur sa demande à pratiquer l'éducation physique et le sport."

L'éducation physique et le sport existent donc au sein de la prison. C'est l'une des rares activités

soumise au volontariat. La promenade, le travail dans les centres de détention sont obligatoires mais pas le sport. C'est donc une activité privilégiée. Sur environ six cents détenus au C.D. de MURET quatre cent cinquante prisonniers pratiquent une discipline sportive, estime Monsieur Paul C..., ancien détenu à MURET. Il suffit pour cela de faire une demande au chef d'établissement et subir un examen médical. Il arrive parfois, que certains cachent leur maladie, nous confiait Monsieur FILLET lors de notre entretien. La motivation est très importante pour cette activité et nous essaierons de l'expliquer un peu plus loin. Le temps réservé au sport est différent d'une prison à l'autre. A Fleury-Mérogis, les hommes possèdent environ une heure de sport par jour, c'est-à-dire cinq heures par semaine, tandis que chez les femmes le temps consacré au sport est réduit à trois heures par semaines. A Poitiers, les détenus qui le désirent peuvent pratiquer une heure et demie de sport par jour. A Angoulême, les conditions sont un peu différentes. En effet, dans les deux établissements cités précédemment, le personnel chargé des sports est sur place tandis qu'à Angoulême c'est un professeur d'E.P.S. qui assure l'animation de cette activité à raison de quatre heures par semaine. On peut conclure de ces trois exemples que le nombre d'heure dispensé en éducation physique dans les prisons est indissociable de la nature du personnel. Dans le milieu pénitentiaire, les personnes habilitées à faire pratiquer du sport proviennent de deux milieux : du ministère Jeunesse et Sport et de l'Administration Pénitentiaire. En 1977, 142 personnes étaient chargées de cette organisation :

- 56 enseignants de la Jeunesse et Sport ( 5 seulement sont employés à plein temps dont Monsieur FILLET)
- 6 enseignants relevant de d'autres administrations et exerçant généralement à temps partiel (ins-

tituteurs, moniteurs privés ou municipaux, militaires, visiteurs...)

- 7 enseignants de yoga rémunérés à la vacation.

- 73 fonctionnaires pénitentiaires (58 appartenant au personnel de surveillance et 15 au service éducatif). D'ailleurs depuis quelques années, de nouvelles structures se mettent en place. Des stages de formation de surveillants "moniteurs de sport" sont dispensés à l'ENAP (Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire). A la MAF de Fleury c'est une surveillante moniteur de sport qui assure la plupart des heures : le lundi et le mercredi. La professeur d'E.P.S., Joëlle, vient le vendredi matin. A Poitiers c'est également un surveillant moniteur de sport qui anime les séances tandis qu'à Angoulême c'est un professeur d'E.P.S.

Les activités proposées, quant à elles dépendent surtout des conditions matérielles. Les vieilles prisons comme Poitiers et Angoulême n'ont pas été construites dans le souci de faire pratiquer du sport aux incarcérés. Aussi l'endroit disponible se réduit à la cour de promenade située au centre des bâtiments. Celle de Poitiers se résume à la grandeur d'un terrain de volley-ball. La M.A. d'Angoulême possède quant à elle plusieurs petites cours construites dans un souci de sécurité ; aussi la pratique du sport y est très délicate. Par contre Fleury-Mérogis possède des terrains consacrés uniquement à la pratique du sport (terrain de foot-ball, hand-ball, basket-ball, volley-ball, piste d'athétisme etc...). Dans de telles conditions ; la pratique du sport de façon intéressante devient réalisable (surtout pour les détenus).

Pour mieux comprendre les motivations des détenus face à ces différentes activités et particulièrement celle du sport, nous allons analyser les conséquences du mode de vie du détenu.

#### IV ANALYSE ET CONSEQUENCES DE LA VIE D'UN DETENU.

Comme nous l'avons décrit précédemment, malgré l'organisation des activités, la plupart des détenus se retrouve seul la majeure partie de la journée. L'isolement auquel il est astreint provoque chez lui des réactions très fortes tant au point de vue moral que physique. L'Administration Pénitentiaire justifie l'isolement dans le sens où il provoque une confrontation de l'interné avec lui-même et qu'ainsi il réfléchit sur son acte pour le regretter. On peut pourtant prendre ce raisonnement à contre sens. L'isolement provoque effectivement une réflexion de la part du détenu, sur son passé, avec tout ce que cela comporte mais aussi sur sa situation immédiate d'homme incarcéré. Cette méthode apporte une modification de la personne. Il reste à savoir si cette modification se réalise d'une façon souhaitable pour l'individu interné et pour la société à laquelle il appartient. A cet isolement s'ajoute les principes de la vie carcérale. Il existe une certaine politique pénitentiaire globale inscrite dans le C.P.P., mais à cette politique s'ajoute celle que pratique les directeurs d'établissement. Le quotidien du détenu est donc étroitement lié à la personnalité du directeur et à sa conception de l'internement. Il arrive d'ailleurs qu'ils élargissent leur pouvoir et que les procédés qu'ils emploient ne se font, à ce moment-là, que très rarement au bénéfice des détenus. Quand Catherine ERHEL et Catherine LEGUAY étaient incarcérées à Fleury, elles ressentaient très profondément la peur et la pression que la directrice faisait régner sur les éducatrices et les surveillantes. Ces dernières appliquaient en conséquence leurs obligations de travail au plus haut point et parfois à l'extrême ... "c'est ainsi que les fouilles corporelles et notamment celles qui s'effectue à l'arrivée en prison, sont particulièrement éprouvantes. Chaque

nouvelle détenue doit se soumettre à une inspection intime de son corps, sans égard pour un âge quelconque... Ce premier contact avec la prison qui les dénude et piétine toute pudeur, est particulièrement choquant et odieux pour les détenues..." écrivent-elles. De plus les détails de la pratique de cette fouille sont très avilissants. La plupart des directeurs agissent dans ce sens par souci de sécurité. En effet c'est principalement sur ce critère qu'ils sont jugés par les autorités supérieures. Il existe donc un certain décalage entre ce que l'Administration Pénitentiaire propose et entre ce qui est réalisé véritablement. Les conséquences majeures de ce rythme de vie pour le détenu se manifestent principalement par une certaine dépersonnalisation de l'individu et par un état d'inadaptation au monde extérieur résultant d'une adaptation forcée à la vie cellulaire.

Essayons de justifier le phénomène de dépersonnalisation chez l'incarcéré.

#### La dépersonnalisation :

D'une manière générale, la dépersonnalisation passe d'abord par la connaissance de la personnalisation. Le docteur JASPERS lui reconnaît quatre caractères fondamentaux :

- la conscience du moi s'oppose à celle de l'extérieur et des autres.
- le sentiment d'activité de quelque sorte qu'il soit.
- la conscience de l'identité : je suis le même que jadis et toujours.
- la conscience de l'unité : je ne suis qu'un au même instant.

" Tous les troubles de la personnalité peuvent se réduire à une altération de la totalité ou de l'un de ces caractères se manifestant d'ailleurs à des degrés variés."

Analysons succinctement le premier critère formulé par JASPERS. "La conscience du moi s'oppose à celle de l'extérieur et des autres ." C'est à dire en d'autres termes que chaque individu s'affirme dans un environnement qui lui est propre et par le contact avec d'autres personnes. Comme nous l'avons dit précédemment dans la partie descriptive du détenu, son environnement se réduit à l'ambiance de sa cellule. Les contacts qu'il peut établir avec les surveillants sont très superficiels. Ils se limitent surtout au moment de la distribution des repas et des médicaments. Ce contact est d'ailleurs si bref et tellement routinier qu'il est peut-être difficile de parler de contact humain. Les entretiens qu'il peut avoir avec l'éducateur est souvent dicté par le directeur d'établissement et malheureusement, le rôle de l'éducateur se résume parfois à celui de "tampon modérateur de tension". Les discussions qu'ils ont entre eux, se font principalement dans le but de calmer le détenu et de l'aider à s'adapter à son nouveau mode de vie. Ainsi le détenu entre plus facilement, ce qui est très relatif, dans les normes de la prison. L'éducateur, malgré ses ambitions éducatives, doit user d'une certaine diplomatie pour ne pas se mettre contre la direction et intervenir d'une façon positive auprès du détenu. Sa situation est très délicate. Dans de telles conditions la conscience du moi s'oppose : soit par réaction, et le plus souvent de façon négative, à des personnes qui se trouvent de l'autre côté de la cellule, soit à lui même. Elle perd donc de sa richesse puisque la confrontation avec d'autres individus est toujours de même nature et va toujours dans le même sens. La conscience du moi peut très difficilement s'épanouir dans de telles conditions. L'isolement produit inévitablement une dénaturalisation de la personne. Cet état de fait se ressent assez bien dans les mots qu'adresse un jeune détenu de

18 ans à un correspondant des prisons.

"...Souvent je me vois ici pour la vie. Ça me donne la drôle d'impression d'être un mort vivant. J'en suis un . Avec tous ces gestes inutiles, ici, désuets. Je me vois allonger sur le lit, mes yeux fixant le plafond. Pour l'éternité mes yeux cherchent quelque chose d'autre à voir. Mes oreilles quelque chose d'autre à entendre. Mes mains quelque chose d'autre à toucher. JE suis un fantôme prisonnier de son "château". Je creuse un trou et je m'y enfonce. Je suis une pomme que l'on mange sans la peler. Je suis une fleur en pot que l'on n'arrose plus. Je suis tout ça à la fois. Et à la fois rien du tout..."

Ce témoignage illustre également la définition de la dépersonnalisation que donnait SCHILDER en 1914. "Un état dans lequel il existe chez l'individu un sentiment de changement par rapport à son état antérieur. Cette modification s'étend à la fois au moi et au monde extérieur et conduit à un état où l'individu ne se reconnaît plus lui-même comme une personnalité. Les propres actions de l'individu lui apparaissent comme si elles étaient automatiques et il les observe comme le ferait un spectateur. Le monde extérieur lui semble transformé et sans caractère de réalité." Les deux caractères propres que l'on s'accorde au syndrome de dépersonnalisation se vérifient particulièrement dans les quelques mots de ce jeune prisonnier. C'est à dire :

- le sentiment de changement personnel (sentiment de vide, perte de sentiments, impression d'automatisme...)

- le sentiment de modification du monde extérieur, c'est à dire la déréalisation (changement d'apparence des objets, sentiment d'étrangeté, d'éloignement et d'irréalité de l'ambiance...)

Ces deux sentiments ont pour cause première

l'isolement du détenu. Le sentiment du vide, cette impression d'automatisme (...!"Avec tous ces gestes inutiles, ici, désuets"... ) sont principalement dû aux manques de données sensorielles. Le corps du détenu vivant constamment dans un environnement limité en espace, appauvri en sons, en objets se réfère toujours aux mêmes choses. Les excitations de ces différents sens sont si rares ou si communes qu'elles ne sont plus rapportées aux centres sensitivo-sensoriels. Ils sont considérablement inhibés. La conscience du corps n'est plus la même. On parle donc de dépersonnalisation physique. Elle s'accompagne du phénomène de déréalisation. L'isolement qui est à l'origine de ce bouleversement de la personne provoque, comme nous l'avons déjà dit, un repliement de l'individu sur lui-même. Faute de rapports enrichissants avec autrui, ce repliement déréalise les perceptions qu'il peut avoir. C'est ainsi que la notion de temps est considérablement déformée. Le temps passe très lentement. C'est ce qui fait dire à ce jeune : ... "souvent je me vois ici pour la vie..." Il naît aussi un sentiment d'étrangeté : "j'ai la drôle d'impression d'être un mort vivant... Je suis un fantôme prisonnier de son château..." La conscience du corps est isolée dans un monde ambiant dépourvu de relations humaines. Le raisonnement que peut tenir l'interné prend des détours qui lui donnent ce sentiment d'étrangeté. De plus le moindre événement qui se produit prend des dimensions exagérées par réaction à la routine de la vie de prison. Cette dépersonnalisation physique est donc étroitement liée à la dépersonnalisation morale. Ce syndrome n'est d'ailleurs pas simplement provoqué par l'isolement mais aussi par le mode de vie imposé par le règlement intérieur. Ce règlement ne conçoit pas que l'individu se prenne en charge à quelques instants que ce soit... Il vit dans un milieu confiné où l'on pense et agit pour lui .

Toutes ces conséquences de la vie en Prison déséquilibre profondément le détenu aussi bien physiologiquement que psychologiquement. Aussi sont-elles à l'origine des motivations qui amènent le détenu vers une activité.

#### V LES MOTIVATIONS DES DETENUS ET REALITE DES APS EN MILIEU PENITENTIAIRE.

La principale motivation que l'on peut attribuer à l'ensemble des activités c'est la sortie de cellule. Cette heure passée en dehors de cellule c'est un peu de temps retiré à la solitude, à l'inactivité forcée. La participation de l'individu à une activité lui demande une certaine attention. Le détenu oublie alors un peu sa détention. Par ce biais, l'activité palie plus ou moins à la dégradation morale qui tend à s'installer chez le prisonnier. Une autre motivation est à noter : c'est la réduction des peines. Celle-ci est accordée aux condamnés pour lesquels la réussite à un examen scolaire, universitaire ou professionnel reconnu par l'Etat, a nécessité un effort de perfectionnement." (Article 721 - 1 du CPP). Cette réduction est accordée par le juge d'application des peines. Elle ne peut cependant pas excéder 3 mois par année d'incarcération et 7 jours par mois pour une durée moindre. D'autre part, tous les candidats reçus aux examens ne bénéficient pas pour autant de cet avantage. L'article D 253 du CPP nous précise nettement les conditions à remplir : "Cette réduction doit être le résultat d'une appréciation qui porte à la fois sur le comportement général, sur l'assiduité et l'application au travail et le cas échéant, aux études ou à la formation professionnelle ainsi que sur le sens des responsabilités manifesté par le détenu quant au respect des règles organisant la vie collective dans la prison" (cf annexe) En 1977, 1635 cas ont

été examinés et 1454 cas ont vu leurs peines diminuées.

En plus du désir de sortir de cellule, de celui de s'occuper l'esprit, les détenus sont attirés par l'activité physique et sportive pour d'autres raisons. C'est l'une des activités qui rassemble le plus de détenus. Pourtant, ils ne sont pas tous tenus d'y participer. C'est ce qui fait en grande partie sa popularité. Tous ceux qui participent sont des volontaires. Leur engagement vers cette activité est surtout déterminé par un grand besoin de changement, de défoulement physique ou nerveux. Cette réaction se conçoit fort bien. Il est tout à fait normal qu'une personne, isolée pendant au moins 20 heures dans un local réduit à 8m<sup>2</sup> et qui n'a cessé de penser et repenser, éprouve le besoin de bouger et de s'occuper l'esprit différemment.

Lors de notre visite à la MAF de Fleury, nous avons été particulièrement frappé par la réaction des filles du groupe 2, les Récédivistes. Elles étaient 4. Lorsqu'elles sont entrées dans le gymnase sous la conduite d'une surveillante, Joëlle leur a demandé ce qu'elles voulaient faire. Elles ont unanimement décidé d'aller dehors. "Si l'on ne va pas dehors, je m'en vais" répondit l'une d'elles. Après avoir descendu les escaliers, demandé les clés à la surveillante installée dans une guérite, franchi trois grandes portes, nous avons pu atteindre un terrain de volley. Tout de suite elles se sont mises à courir en rond autour du terrain. Joëlle n'a pas eu à leur demander de s'échauffer ; elles ont fait éclater leur besoin de remuer. Ce n'est qu'un petit moment après qu'elles se sont intéressées aux ballons.

Les détenus ont besoin d'une dépense physique. Elle leur est principalement procurée par les activités physiques. A aucun autre moment le détenu n'a l'occasion de se fatiguer. Certains recherchent cette fati-

gue pour combattre l'insomnie dont ils sont victimes pour la plupart. Outre leurs soucis, leurs problèmes, c'est principalement cette passivité forcée qui occasionne cette difficulté à trouver le sommeil. La plupart du temps, ils le trouvent d'une façon artificiel en prenant des somnifères prescrits par le médecin de la prison. Cette façon de récupérer le déséquilibre occasionné par le mode de vie de prison, nous paraît encore plus aliénant pour le détenu. Tout devient artificiel, sa vie, et même son corps qui est souvent sous l'emprise de calmant.

C'était le cas d'Annie, la seule femme qui soit venue à la première heure. On avait dû la réveiller en la secouant car elle n'avait pas entendue la sonnerie. Les calmants qu'on lui avait administrés la veille au soir faisaient encore leur effet. Quand elle est arrivée, elle était complètement amorphe. Lorsqu'elle a vu l'électrophone, elle s'est tout de suite dirigée vers lui. Elle a demandé à mettre un disque et elle s'est assise. Visiblement elle n'était plus en prison. Elle rêvait. Joëlle l'a laissé un instant comme cela puis elle a réduit le son de l'appareil. Elle lui a demandé de marcher tout doucement dans la salle et d'une façon automatique elle s'est mise à marcher en rond. Nous participions à la séance avec elle. Il lui était ainsi plus facile d'occuper tout l'espace et dans toutes les directions. Annie semblait complètement perdue. Elle ne savait plus très bien qui elle était ni ce qu'elle faisait dans cet endroit. Elle venait sans doute pour oublier un peu sa condition de détenue...

A ces besoins de défoulement, de dépense physique, ajoutons celui qu'éprouve tant les prisonniers : la prise de contact avec l'extérieur.

Ce contact avec le monde extérieur se réalise grâce aux visiteurs, aux enseignants mais aussi grâce au sport. En effet à Fleury-Mérogis, Muret, Caen, Ger-

mingen des rencontres sportives sont organisées avec des équipes de "non détenus". Plusieurs équipes de ces établissements, notamment en foot, basket, rugby, hand, participent à des championnats. Ces championnats ne dépassent pas le niveau Régional. Ceci s'explique par le fait que les matchs dit "Aller" et "Retour" se jouent tous dans l'enceinte de la prison, ce qui occasionne pour les équipes de l'extérieur de nombreux frais de déplacements.

Nous allons maintenant expliquer le choix des activités par les détenus. Il est très dépendant de l'âge, et de la catégorie du détenu. De plus les motivations des hommes et des femmes ne sont pas tout à fait les mêmes.

#### 1 Chez les hommes.

"Le sport numéro un : c'est le foot" nous confiait Monsieur B. FILLET lors de notre entretien.

##### a) Les jeunes.

Les jeunes se sentent à l'aise dans une activité comme le football car c'est le sport qu'ils connaissent le mieux et pour la plupart, leurs connaissances sportives se limitent seulement au jeu du ballon rond. Ils n'ont pas toujours eu l'occasion de découvrir d'autres activités de ce genre. Il faut rappeler que la majorité des détenus n'ont pas poursuivi leurs études au-delà des classes primaires, et malheureusement la pratique des APS, y est trop réduite. Aussi les jeunes préfèrent-ils se confronter dans une activité qui leur permet de passer un bon moment de détente. Face à de nouvelles activités, les professeurs qui enseignent dans ce milieu, observent deux réactions opposées : un blocage ou au contraire un engagement total dans l'activité. Ceci est très souvent en rapport avec le tempérament des prisonniers. En règle général le blocage se situe surtout chez les personnes que l'on pourrait qualifier de "leaders". S'ils sont doués pour le football

une image de marque s'est construite autour de lui, mais elle risque d'être détruite par la pratique d'une activité qui lui est totalement inconnue. L'inconnu leur fait peur parcequ'il risque de remettre en cause un bien-être qu'ils ont réussi à trouver pendant l'heure de sport. Ils ont à un autre niveau, peur du ridicule et le contexte de la prison favorisant l'introspection, renforce cette appréhension. Par contre on peut qualifier les autres de fonceurs. Ce qui compte avant tout, c'est de se dépenser. La mise en place de ces activités n'est donc pas toujours très simple mais ce qu'ils apprécient le plus c'est de participer dans un contexte compétitif. Ils ont enfin l'occasion de se mesurer à eux-mêmes et aux autres. Ils demandent à ce que soit préparés des tournois, des matchs inter-groupes etc... ce qui n'est pas souvent accepté par l'Administration. Pourtant des professeurs préparent des équipes de championats. Les conditions matérielles ne sont pas toujours les meilleurs. C'est ainsi que les fanatiques du Rugby à Oermigen, se sont entraînés dans des conditions climatiques difficiles (neige - gel etc...) dans l'espoir de faire un match. Il en a été de même pour des Hand-Balleurs qui se sont entraînés seuls pendant quatre mois avant de voir concrétiser leur désir. Ils ont disputés un match avec le plus grand intérêt. Par cette volonté qui les animait, ces jeunes prenaient une forme de responsabilité. Ils avaient décidé de s'entraîner seuls pendant l'heure de sport. Ils devaient donc s'organiser, prendre des décisions ensemble par rapport à une tactique de jeu.

#### b) les adultes.

Au niveau des adultes une autre conception de l'activité physique apparaît. Ces personnes essayent de maintenir une condition physique. Cette nouvelle notion n'est pas étrangère au souci qu'ont ces hommes de

vouloir conserver une certaine image de leur corps. L'un d'eux confiait à un professeur ; "Moi, je veux pas, que lorsque je sortirais de prison, ma femme me retrouve en loque". Aussi se dirigent-ils plutôt vers les salles de musculation lorsque celles-ci existent. C'est le cas de Fleury qui dispose d'installations sportives. A leur sortie de prison ces hommes veulent se sentir forts et surtout à l'aise dans leur corps. Leur corps est pour eux le seul moyen de retrouver leur identité plus ou moins baffouée par les conséquences de règlement intérieur de la prison. Ils essaient donc de conserver ce corps tel qu'ils le connaissent. C'est pourquoi quelques-uns demandent à pratiquer une gymnastique volontaire dans sa forme. Cette autre façon de voir l'activité physique n'exclue pas pour autant une pratique physique que l'on pourrait qualifier de classique. Ils ne rebutent pas les matchs de Volley ou de Basket qui leur procurent, avant tout, une détente physique et nerveuse. Monsieur Paul C..., que nous avons déjà cité, faisait partie de ces personnes. A Muret, certains terrains sont réservés à ceux qui s'entraînent pour le championnat, mais sur les autres, <sup>les</sup> détenus pratiquent du sport de dilettante.

## 2 Les femmes.

Chez les femmes, le sport de compétition proprement dit, n'existe pas. D'autre part, la demande est différente d'un groupe à l'autre. Selon Joëlle, professeur d'EPS à la MAF de Fleury, les Primaires vont davantage vers ce qui est sportif (Volley, Basket...). Elles aiment à se "défoncer". L'investissement physique est plus marqué chez elles. Elles sont en général assez jeunes (18 ans -22 ans) et elles retrouvent dans le jeu une occasion de rire et de s'amuser. Le groupe des Récidivistes, quant à elles, refusent un peu le ballon. Ce sont des filles qui de par leur passé sont assez démo-

lies physiquement et elles refusent tout ce qui peut les agresser. Aussi prennent-elles goût à la relaxation à la danse et à la prise de conscience du corps. Ce groupe s'avère le plus problématique. Elles sont tantôt agressives, tantôt lymphatiques. Le climat de travail est donc très variable. Les Spécialisés forment deux groupes : l'un où la danse et l'expression corporelle sont privilégiées et dans l'autre où un besoin de détente physique est plus marquée. Certaines pratiquent le yoga. Cette discipline leur permet de mieux se contenancer face à leur problème et à leur vie de détenue. Elles cherchent en somme un état d'équilibre. La demande d'une gymnastique d'entretien est également formulée. C'est ainsi que le 3ème groupe, avec qui nous avons passé notre dernière heure à la MAF, s'appliquait à faire les différents exercices que Joëlle leur proposait. De plus, elles tiennent à avoir des explications sur la spécificité de l'exercice : (celui-ci fait travailler les abdominaux, celui-là permet d'affiner la taille...)

Dans ce contexte pénitentiaire, les professeurs que nous avons rencontrés cherchent à répondre dans la mesure de leurs possibilités, aux détenus, tout en ayant en arrière-pensée un souci d'éducation.

#### V LES OBJECTIFS RECHERCHES EN APS.

Ils sont différents selon que l'on se place du côté de l'Administration Pénitentiaire ou du côté des professeurs d'EPS.

\* Pour l'Administration, un des principaux objectifs avancé est celui de la sécurité. En effet, le raisonnement qu'elle émet par rapport au sport est le suivant : "Un prisonnier fatigué est un prisonnier tranquille". Il est vrai qu'une saine fatigue permet

de trouver un meilleur sommeil. Le vacarme du soir provoqué par des crises et les révoltes qui peuvent monter des cellules sont pratiquement inexistantes chez les sportifs. Ainsi l'activité sportive est-elle encouragée par l'Administration !

\* Pour les professeurs d'EPS les objectifs poursuivis ne se situent pas à ce niveau. Ils ont surtout un but éducatif ou rééducatif.

#### a) Les objectifs hygiéniques.

D'un point de vue physique, le corps a besoin de mouvements pour éviter sa dégradation. Ces mouvements indispensables sont difficilement réalisables dans l'enclos réduit qu'est la cellule. Aussi l'activité sportive permet-elle au corps de retrouver une condition un peu plus normale. Ceux qui ont choisi de venir à cette activité ont le désir profond d'entretenir leurs capacités physiques. Soit ils veulent perdre leur obésité, soit ils veulent se remuscler. Leurs conditions de détenu engendrent bien souvent un changement physique de leur personne tant ils sont perturbés. Non seulement le détenu doit s'entretenir mais les chargés de sport s'efforcent en plus de créer chez eux une accoutumance à l'effort. Si celle-ci est réalisée, le détenu aura plus de facilité à travailler à sa sortie de prison. La plupart d'entre eux enregistre une grande fatigabilité lorsqu'ils sont amenés à travailler en usines ou sur des chantiers. De par leur faibles qualifications, ces hommes ne font pratiquement que des travaux manuels éprouvants et s'ils ne sont pas entraînés à fournir des efforts, ce sont leurs corps qui, à leur tour, deviendront des éléments d'aliénation. La poursuite de cet objectif est donc très importante car elle permet une meilleure intégration du détenu dans la société. Deux autres

points sont à signaler dans cette partie. L'activité sportive permet au prisonnier de garder un certain équilibre de sa personne. Il est toutefois curieux de noter que cet équilibre, qui s'effectue à la suite d'un déséquilibre dû à la vie cellulaire, se réalise par un déséquilibre physiologique donné par l'activité physique. Il faut donc constater que celle-ci provoque une détente nerveuse et canalise l'agressivité et la fatigue nerveuse accumulées pendant l'isolement.

Les responsables de cette activité en sont conscients. C'est ainsi qu'ils désirent répondre à un souci de loisir et pour cela <sup>ils</sup> essaient de favoriser le contact avec l'extérieur.

#### b) Le loisir et les contacts avec l'extérieur.

Les APS sont une forme de loisir que les détenus peuvent recevoir au sein de la prison. Il faut pour cela que le moniteur de sport soit à l'écoute des détenus. Le détenu sera ainsi satisfait de sa séance. Pour trouver son équilibre, il doit éprouver aussi un certain plaisir de participation ; ce plaisir est d'autant plus marqué lorsque des équipes de l'extérieur viennent jouer à la prison. Effectivement, les établissements qui ont des installations appropriées organisent des matchs amicaux ou de championnats. C'est alors l'occasion pour les détenus de voir d'autres personnes.

Après la partie, les joueurs et les dirigeants des équipes sont invités à se regrouper autour du "Pot de l'amitié". Ils ont l'occasion de discuter de divers sujets, ceci dans un climat très amical (cf annexe).

Ces rencontres ne sont malheureusement pas possible dans tous les établissements pour diverses raisons. Le contact qu'ils peuvent avoir avec l'extérieur est important. Les prisonniers peuvent plus facilement

se situer, s'exprimer car leur seul moyen d'expression c'est leur corps.

### c) Les moyens d'expression.

Pour les prisonniers, le corps est un des moyens d'expression le plus important. Il lui appartient et il peut faire de lui ce qu'il veut. C'est ainsi que certaines attitudes suicidaires sont l'expression très forte de leurs révoltes. (Les révoltes verbales étant sévèrement punies) Monsieur F.... nous racontait que pour changer de lieu d'existence, il avait absorbé les dents d'une fourchette. Celles-ci avaient été cassées en petits morceaux et mélangées à de la mie de pain. On l'hospitalisa pour un ulcère de l'estomac. Il avait réussi ainsi à sortir de sa cellule mais au prix de sa santé. Le tatouage, fait également partie des moyens d'expression par le corps. Cette façon d'agir avec son corps ne s'établit que d'une façon négative. Elle est la preuve d'un malaise dans la vie quotidienne. C'est pour cela que les moniteurs de sports essaient auprès de certains groupes de proposer des activités favorisant l'expression corporelle d'une façon positive.

## VI PEDAGOGIE EMPLOYEE.

La pédagogie employée au niveau des établissements pénitentiaires par les enseignants sont fonctions de plusieurs facteurs :

- les installations sportives.
- la qualification du chargé des sports.
- la nature du groupe.
- la durée de la détention.

Les installations sportives vont de pair avec l'ancienneté de l'établissement. On peut remarquer aisément que dans les vieilles M.A. comme celle de Poitiers ou d'Angoulême, les terrains de sports sont inexistants. La pratique sportive s'effectue donc dans la cour de promenade qui le plus souvent est de petite dimension. A Poitiers elle est de la grandeur d'un terrain de Volley. Monsieur AUZOU, moniteur de sport à la Pierre-levée ne peut pas faire pratiquer de football, les balles sortant toujours de l'enceinte de la prison. Il essaie de proposer du basket, du hand, du volley...

Il n'y a guère que les sports collectifs qui attirent les détenus car ils peuvent faire un match, en un mot ils jouent. Ils refusent de faire des exercices en vue d'un perfectionnement individuel ou collectif. L'échauffement est une étape de la séance qu'ils ignorent et qu'ils veulent ignorer. Ils sont ici pour se détendre. La réflexion d'un d'entre eux est très significative : "Monsieur, on n'a qu'une heure". A ce niveau là, la pratique sportive ne se réalise que dans le défoulement et l'approche éducative qui pourrait en être faite est très dépendante de la nature du groupe.

Chez les jeunes, par le biais de la compétition et de la performance, les moniteurs de sport peuvent leur faire prendre conscience qu'ils doivent faire preuve d'initiative. Ceci est valable dans les sports collectifs où, pour élaborer une tactique de jeu, chacun doit s'investir et anticiper l'action de son partenaire. Mais pour parvenir à cette prise de responsabilités, il faut de la part de l'enseignant une connaissance approfondie de son groupe. (Ce qui est très difficile dans les M.A. puisque les détenus sont de passage.) L'attitude du professeur vis-à-vis du groupe et des individualités du groupe joue pour beaucoup dans les progrès que peuvent réaliser les détenus. C'est ainsi que Monsieur B. FILLET nous donnait l'exemple du jeune qui

venait pour la première fois au cours. Il ne voulait pas s'intégrer à l'équipe. Il a demandé à avoir un ballon pour lui tout seul. Monsieur B. FILLET le laissa faire dans son coin et trois séances plus tard, il participait au match. C'était un jeune qui n'avait pas eu l'occasion de toucher un ballon de foot et qui voulait acquérir une certaine adresse avant de se mesurer aux autres joueurs. Ce jeune a donc eu la possibilité d'organiser son heure comme il l'a voulu. Cette heure de sport était pour lui son heure de liberté. L'attitude des responsables des sports est, bien sûr, fonction de leur personnalité mais aussi de leur formation. Depuis plusieurs années, des surveillants sont formés à l'ENAP pendant trois mois. De plus en plus les prisons disposent d'une personne spécialisée dans le sport mais il faut avouer que les détenus ont une réaction différente lorsqu'il s'agit d'une personne indépendante du Ministère de la Justice ou si celle-ci a aussi le statut de surveillant. A la MAF de Fleury, c'est une surveillante monitrice de sport qui assure la plupart des cours. Nous l'avons vu lors de notre visite. Les filles n'avaient pas une attitude agressive envers elle, mais nous sentions, nettement que quelque chose ne passait pas. Ce n'est qu'après que nous avons su qu'elle était également chargée de la censure du courrier. Elle possède donc un rôle ingrat et cette ambiguïté est mal vécue par les filles. Il est donc difficile dans de telles conditions de pratiquer une activité physique qui ait des répercussions éducatives.

Dans l'idéal, pour appliquer une véritable éducation physique, il faudrait que soit réunies plusieurs conditions ! Que le responsable des sports soit un enseignant indépendant du milieu pénitentiaire. Le travail proposé par lui prend un tout autre visage ; que les

installations sportives soient adéquates et surtout que le mode de vie que l'on impose à ces personnes soit plus axé vers une véritable adaptation à la vie en société.

La socialisation par le sport se réalise surtout par la pédagogie que le professeur emploie. S'il est à l'écoute du détenu, celui-ci se sent considéré décevant et c'est une chose très importante. Elle intervient par la prise de conscience de son corps. Cette notion leur est indispensable pour qu'ils évitent la transgression du corps d'autrui et, par la même, leurs biens. La socialisation se réalise aussi par l'adaptation du corps à l'effort. Cette possibilité de soutenir un effort est très utile au niveau d'un emploi. La socialisation par le sport dans les prisons se réalise, <sup>mais</sup> Une conception plus humaine de la vie pénitentiaire favoriserait certainement la pleine réalisation de cette notion. Le sport, comme tous les autres moyens éducatifs, apportent tous ces éléments dans un système qui permet de les employer. Malheureusement la vie Pénitentiaire axée sur la sécurité limite beaucoup l'emploi du sport dans sa totalité.

## I N T R O D U C T I O N

La pratique des APS au sein de l'ES.

Sous le terme "d'inadapté", certains auteurs, dont LENOIR, désignent non seulement les personnes ayant une infirmité (physique ou mentale) ou étant ségrégué "soit de leur propre fait soit de celui de la société, mais aussi celles " représentant un danger pour autrui," et qui ont donc eu affaire avec la justice. Notre étude portant plus particulièrement sur ces dernières, il est évident que la population pénitentiaire se révélait être un échantillon de choix. Cependant, compte tenu des difficultés pour pénétrer dans le milieu, une autre branche du Ministère de la Justice a attiré notre attention : l'Education Surveillée (E.S.). Faut-il pour autant établir une corrélation entre "danger pour autrui" et "jeune délinquant" ? Cette simple question aurait de quoi faire bondir de nombreux éducateurs ! A la dureté de ces termes, seule la répression peut faire office de "réinsertion sociale". L'incarcération des adultes délinquants illustrent cette donnée ; tout majeur ayant enfreint la loi est effectivement perçu par la société comme un personnage dangereux qu'il faut enfermer ! Une telle méthode est-elle seulement envisageable auprès d'adolescents subissant par ailleurs de nombreuses perturbations ? Conscient de ce problème, l'ES. a pour objectif la rééducation de ces garçons et filles plutôt que la répression (l'enfermement). En quoi consiste la rééducation, que recherche-t-elle ? Ces ques-

tions mériteraient réflexion. En ce qui nous concerne, nous chercherons surtout à voir comment parvenir au concept de socialisation par le biais des APS. Il nous faudra au préalable présenter les jeunes faisant l'objet de cette étude. Présentation qui permettra d'ailleurs de préciser la notion de "danger" qui, en définitive prendra une optique différente, voir opposée de celle sous-entendue jusqu'à lors. Notre sujet s'orientant plus spécialement vers la pratique des APS, un chapitre sera consacré aux réalisations faites en la matière. Puis nous verrons l'attitude de ces adolescents vis-à-vis des différentes disciplines corporelles et de leur approche. Leur comportement sera d'ailleurs révélateur des problèmes qui leur sont spécifiques, comme le confirmera l'étude de la délinquance qui s'en suivra. Tout enseignement devant s'adapter aux individus en présence nous en déduirons l'établissement de quelques principes pédagogiques qui, loin de se vouloir catégoriques, se définiront en tant qu'éléments d'investigation de toute expérimentation à venir. La conclusion, enfin, aura pour objectif de montrer comment parvenir au concept de socialisation pour la pratique des APS.

Existe-t-il un principe de cause à effet entre APS et socialisation ? Voici la question à laquelle nous nous devons de répondre. Signalons toutefois qu'afin de suivre plus facilement la démarche adoptée, une présentation plus détaillée du plan sera donnée en préambule du premier chapitre.

## P L A N

- Introduction.
- \* Chapitre I : Protection judiciaire de la jeunesse.
  - I Réglementation relative à l'enfance délinquante ou en danger.
    - a) Ordonnance du 2 février 1945
    - b) Loi du 4 juin 1970
  - II Les institutions relevant de l'ES
- \* Chapitre II : Les activités physiques dans les institutions de l'ES
  - I Les réalisations.
    - a) Les cours d'EPS
    - b) Les loisirs sportifs
  - II Le responsable des sports.
- \* Chapitre III : Attitudes des jeunes en regard des différentes applications des activités physiques.
  - I Dans le cadre des cours.
    - a) Parallèle entre attitudes des jeunes et pédagogie basée sur la compétition.
    - b) Parallèle entre attitudes des jeunes et pédagogie "non-contraignante."
    - c) Autre principe pédagogique adopté : l'orientation psycho-motrice.

II Dans le cadre de Plein-Air, du temps de loisir

III Dans les structures compétitives.

\* Chapitre IV Etude de la personnalité du délinquant

I Notion de "perturbations affectives".

- a) Traduction des troubles
- b) Origine de ces perturbations.

II Manifestation des perturbations psychiques et leur étude.

- a) Manifestation
- b) Origine.

III Délinquance et dysharmonie cognitive.

- a) Notion de Dysharmonie cognitive
- b) relation avec les travaux de Piaget.

IV Dysharmonie cognitive et application pédagogique de la pensée de PIAGET.

V Conséquences de cette étude.

## I Protection judiciaire de la jeunesse.

Ce chapitre a pour objectif de présenter les textes régissant la finalité pénale. En effet, si les termes de "protection judiciaire de la jeunesse" ont été avancés ce n'est pas par hasard. Il existe depuis la création du code pénal de 1791 un souci permanent de vouloir différencier le code de procédure pénal pour mineurs et majeurs. Les magistrats semblent ainsi avoir été désireux de prendre en considération les problèmes de la jeunesse. La création de la Direction de l'Education Surveillée et des juridictions qui lui sont sous-jacentes est révélatrice de cet état d'esprit. Cette direction a donc à charge de gérer et d'administrer le service public de l'Education Surveillée (E.S.). A ce titre elle se doit :

- d'étudier tous les problèmes relatifs à la délinquance juvénile,
- de gérer les personnels et les institutions publiques s'occupant de mineurs délinquants,
- de contrôler les institutions privées recevant des mineurs confiés par la Justice,
- d'élaborer la réglementation relative à l'enfance délinquante ou en danger.

Loin de vouloir présenter en détail son organisation nous nous restreindrons à citer les principaux textes de la législation en vigueur et les institutions découlant de leur application.

### 1 Réglementation relative à l'enfance délinquante ou en danger

Suivant, si la jeunesse est perçue sous l'angle d'un coupable" (à sanctionner) ou d'une "victime"

(à protéger), il sera fait référence à l'un des textes suivants :

- l'ordonnance du 2 février 1945 s'appliquant aux mineurs ayant enfreint la loi pénale.

- la loi du 4 juin 1970 protégeant les jeunes dit "en danger".

Il serait faux de croire qu'aucune liaison n'existe entre ces deux textes. L'évolution actuelle du droit des mineurs cherche au contraire à les unir. Ce désir d'unité se traduit par :

- une finalité commune = insertion des jeunes dans la société en qualité d'adulte, autonome et responsable.

- un même magistrat = le juge des enfants.

- la possibilité de faire référence à la législation civile pour les délinquants.

- la reconnaissance des mêmes méthodes et moyens techniques d'étude pour les différents cas. (ainsi une même institution regroupe-t-elle aussi bien des jeunes délinquants et des mineurs en danger.)

Voyons rapidement le contenu de ces deux textes.

#### a) L'ordonnance du 2 février 1945.

C'est-elle qui constitue encore "la charte de la jeunesse délinquante". Elle repose sur deux principes :

- l'irresponsabilité pénale : en vertu de laquelle les juridictions ne peuvent prononcer des sanctions pénales. Le principe absolu pour les moins de 13 ans, mais pouvant faire l'objet de dérogation pour les 13-18 ans, met l'accent sur les mesures de protection, de surveillance, d'assistance et d'éducation.

- le privilège de juridiction : en vertu duquel un jeune ayant commis une contravention est traduit

devant une juridiction spécialisée et non devant le tribunal de droit commun. Ces juridictions sont : le juge des enfants, le tribunal pour enfants (T.E.), la cour d'Assises des mineurs.

b) La loi du 4 juin 1970.

Elle reprend les caractéristiques générales de l'assistance éducative définie par le texte du 23 décembre 1958 (abrogé). "L'Assistance Educative est une mesure de protection appliquée à un mineur, ou à plusieurs mineurs dépendant de la même autorité parentale, lorsqu'ils sont menacés de danger". Par danger il faut entendre toute perturbation touchant "la santé", "la sécurité affective ou physique", "la moralité" ou "les conditions de l'éducation" de l'enfant, perturbations suffisamment graves pour provoquer l'intervention des enfants.

De l'application de ces textes, il en résulte parfois un placement dans une Institution de l'E.S. Signalons d'ailleurs que cette mesure en est une parmi bien d'autres, et qu'elle tend d'ailleurs à disparaître pour laisser la place aux actions menées dans le milieu naturel du jeune désigné sous les termes de "MILIEU OUVERT".

2 Les Institutions de l'E.S.

Afin de ne pas accumuler les données, seuls seront cités les établissements qui tendent à se développer. Il s'agit :

- des centres d'observation et d'action éducative (C.O.A.E.)
- des Institutions Spéciales d'Education Surveillée (I.S.E.S.)

Dans ces deux institutions, l'étude de la personnalité du jeune et l'action rééducative sont me-

nées de front. Elles représentent donc de véritables complexes éducatifs. Auparavant "Etude de la personnalité du jeune" et "Action rééducative" nécessitaient un placement dans deux établissements différents. L'objectif recherché par la création de ces deux nouvelles structures est donc : préserver la continuité de l'intervention. C'est ainsi que les COAE résultent de l'évolution des "consultations" (enquêtant sur la personnalité du jeune dans son milieu de vie) et des "foyers" (assurant hébergement et nourriture tout en menant une action éducative pendant les temps libres des jeunes.), et que les ISES proviennent des "Centres d'Observation" (Observation effectuée pendant un séjour en internat) et des "Internats professionnels d'Education Surveillée (IPES, visant une rééducation pour le travail.)

De par leur origine, ces deux structures possèdent leur spécificité, non pas comme nous venons de le dire au niveau des objectifs poursuivis (observation et rééducation, mais dans les activités proposées aux jeunes.

\* les COAE suivent surtout les jeunes dans leurs activités para-scolaires ou para-professionnelles. C'est-à-dire essentiellement pendant leurs temps libres et leurs loisirs. L'enseignement scolaire et professionnel est assuré par les établissements relevant de l'Education Nationale. Rappelons d'ailleurs ici que la majeure partie de ces enfants se retrouvent dans les classes de SES, CPPN ou CPA.

\* les ISES, eux, ont à charge la scolarité de leurs jeunes, scolarité assurant une formation "théorique" (essentiellement des cours de français et de calcul) et une formation professionnelle pouvant aboutir à un CAP. Leur emploi du temps comprend aussi, tout comme dans l'Education Nationale, des heures d'Education Physique et Sportive (EPS). En dehors des Ho-

raires prévus pour cet enseignement, l'établissement organise des activités socio-éducatives (poterie, cuir...) parmi lesquelles nous citerons plus particulièrement les activités sportives. Notons cependant qu'il serait faux de croire que les ISES ne s'adressent qu'à de jeunes internes. En effet ils tendent de plus en plus à accueillir des demi-pensionnaires, voir même des externes (désireux de bénéficier de l'enseignement et des activités proposées) et des internes-externés, tels que les jeunes travailleurs.

Remarque : Au cours de nos recherches, nous avons été amenées à entrer en contact avec des établissements relevant de la DASS. Mais dans la mesure où les adolescents qu'ils reçoivent y sont placés sur décision du juge des enfants, nous restons dans notre sujet d'étude.

(DASS = Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. ou DDASS)

La description faite des activités proposées par les institutions de l'ES (COAE et ISES surtout) prouve la réalité de la mise en place de l'EPS et des loisirs sportifs en leur sein. Aussi notre enquête s'effectuera-t-elle surtout à partir de ces structures. Cependant afin de parvenir à cerner suffisamment le problème et surtout connaître l'attitude de ces jeunes vis-à-vis de l'activité physique, il sera fait parfois référence à des établissements ayant quelques regards sur la question. Ces établissements relèvent pour la plupart de l'Education Nationale (par le biais de la direction départementale " Adaptation et Education Spécialisée) et de Foyers privés accueillant de jeunes délinquants ou pré-délinquants.

## II LES ACTIVITES PHYSIQUES DANS LES INSTITUTIONS DE L'ES.

Nous allons nous attacher plus particulièrement ici à présenter les réalisations faites dans le domaine des activités physiques au sein des institutions de l'ES. Chaque établissement possède une certaine autonomie : c'est à lui d'organiser l'emploi du temps des jeunes dont il a la charge. Aussi n'est-il pas étonnant de constater une certaine diversité dans la mise en place fictive de l'éducation physique et des loisirs sportifs. Chacun en reconnaît la nécessité, mais les créneaux horaires demeurent différents, de même que le rôle qui leur est réservé au sein de l'équipe éducative. Cependant une trame reste commune. Dans un premier temps nous présenterons les éléments identiques rencontrés sur l'ensemble des institutions contactées. Dans un deuxième temps, l'attention sera portée sur le responsable des activités physiques, responsable qui, nous le verrons, est fonction de la nature des activités et de la compétence des éducateurs.

### 1 Les réalisations.

Suivant si l'institution a à charge une partie de l'enseignement ou non, nous aurons à étudier :

- les cours d'EPS obligatoires.
- Les activités sportives obligatoires ou facultatives.

#### a Les cours d'EPS.

Le tableau suivant a pour but de refléter leur mise en place au sein des différentes institutions.

	Volume Horaire		Responsable
	Unité des Grands	Unité des Petits	
I.S.E.S de NANTES	2H / semaine (16H à 18H)	2 séances d'une heure et demie par semaine (le matin)	1 éducateur chargé des Sports.
I.S.E.S. de SAVIGNY	1 <sup>h</sup> 30 / semaine de 10 <sup>h</sup> 30 à 12 <sup>h</sup>	2 <sup>h</sup> / semaine de 14 <sup>h</sup> à 16 <sup>h</sup> plus 1 <sup>h</sup> de Piscine.	2 contractuels
I.S.E.S de LABUSSIERE (BRUAY)	2 <sup>h</sup> / semaine		2 éducateurs chargés des Sports
I.S.E.S de ORLEANS	1 <sup>h</sup> 30 / semaine de 14 <sup>h</sup> 15 à 16 <sup>h</sup> 1 <sup>h</sup> 30 de Natation à partir de 17 <sup>h</sup>	2 séances d'1 <sup>h</sup> 30 1 séance d'1 <sup>h</sup> Natation : 1 <sup>h</sup> 30 par semaine	1 éducateur chargé des Sports
"Maison" de B.U.C (D.D.A.S.S)	2 séances par semaine en matinée (mardi et vendredi)	→ IDEM	1 éducateur chargé des Sports
Institut "JACQUES TRIVAS" (POITIERS)	2 séances de 2 <sup>h</sup> par semaine le soir (Mardi et Jeudi)		1 professeur d.E.P.S.

### Etude du tableau :

- le volume horaire consacré aux activités physiques <sup>est</sup> restreint. Ceci s'explique en partie par l'importance accordée aux cours théoriques et aux heures d'atelier. D'une façon générale, les plus jeunes, de par une diminution des heures d'atelier bénéficient de plus d'heures de sport.

Remarques : En principe les groupes de travail n'excèdent pas une douzaine de personnes. Dans les meilleurs des cas, deux responsables assureront la prise en charge d'un même groupe. (Le chargé des sports pourra par exemple être assisté de l'éducateur du groupe). Au niveau des installations, il semble que les établissements soient assez bien dotés de structures extérieures (terrains, stades ...) Par contre très peu possèdent des salles suffisamment grandes et équipées pour un travail hivernal.

Ces constatations sont assez révélatrices de l'attitude de l'administration vis-à-vis de l'Education physique. Dans l'emploi du temps qu'elle établit, il arrive qu'elle ne lui laisse que les plus mauvais créneaux horaires (fin de journée par exemple). Un chargé des sports nous a décrit son amertume par <sup>les</sup> termes suivants : "Il faut bien avouer que le sport est, malgré les beaux discours des éducateurs, chef de service, directeur, la dernière roue du carosse, c'est-à-dire la cinquième." Une évolution se fait sentir toutefois, mais elle résulte surtout de l'engagement du responsable des sports, qui cherche alors à établir un projet commun avec le psychologue de la maison et les autres éducateurs, plus que d'une prise de conscience de l'administration. Signalons cependant quelques exceptions, telle l'Institut Jacques TRIVASS à Poitiers, où l'équipe éducative fait appel aux expériences menées par le responsable des sports en matière <sup>de</sup> psycho-motivité pour tirer des conclu-

sions sur le comportement des jeunes. Certains autres laissent cette fonction au psychologue lors des tests d'entrée, d'autres semblent en faire totalement abstraction.)

Voici donc exposée brièvement la situation de l'EPS. Passons maintenant aux réalisations effectuées dans ce que l'on pourrait nommer les loisirs sportifs.

#### b Les loisirs sportifs.

A ce titre nous trouvons :

- l'après-midi de plein air : activités se déroulant sur une après-midi (en général le mercredi). Elles peuvent avoir un caractère facultatif ou obligatoire. Dans le premier cas, elles seront alors choisies parmi d'autres activités socio-éducatives (l'ensemble définissant alors tout). Elles sont très diversifiées et comprennent par exemple :

- l'équitation
- la voile, la natation
- le patin à glace
- le canoë ....

\* les camps : il s'agit des camps d'été organisés par la maison. Les activités principales sont : canoë, spéléologie, escalade...

\* les stages en cours d'année : stage de ski par exemple.

\* les "clubs" propres à l'organisation du centre : c'est à-dire les disciplines sportives proposées le soir avant ou après le repas.

\* les clubs sportifs civils : les jeunes ont la possibilité de s'y inscrire.

\* le Challenge Michelet : il s'agit d'une épreuve sportive, ouverte "aux régions Education Surveillée", comprenant une demi-finale et une finale au cours desquelles s'affrontent chaque fois quatre équipes. Normalement ce Challenge devrait être l'occasion d'un regroupement

des différents établissements d'une même région. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Citons pour exemple l'équipe de la région "Ile de France" qui n'est en fait composée que de l'ISES de Savigny-sur-Orge. On peut en déduire une notion intéressante, à savoir le manque de coordination des institutions de (l'Education Surveillée.) l'ES. Dans le domaine sportif, cet état de fait prouve les difficultés d'établir un projet pédagogique (projet dans lequel pourrait s'inscrire l'EPS) applicable à l'ensemble des établissements relevant de l'ES. Pour en revenir au challenge, signalons que la participation des jeunes tient compte, comme pour tout championnat, du critère de performance auquel vient se joindre celui de la conduite. C'est-à-dire qu'un jeune trop perturbé et risquant de poser trop de "problèmes" au cours du voyage, ne sera pas sélectionné. Pour l'Administration, ce challenge est l'occasion d'établir un dialogue entre toutes les catégories de personnel (cf annexe). A ne pas exclure toutefois le souci sous-jacent d'un certain panache, même si l'idéologie initiale est que cette épreuve sportive ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais tout simplement comme un moyen parmi d'autres en vue de contribuer au développement équilibré de la personnalité.

## .2 le responsable des sports.

Au niveau des cours d'EPS le responsable des sports pourra être :

- \* soit un professeur d'EPS détaché du ministère Jeunesse et sport,
- \* soit un éducateur chargé des sports,
- \* soit un contractuel : personne possédant une connaissance de la matière et engagée pour une certaine période.

Remarque : Définit ainsi, un problème apparaît. En effet,

le professeur d'EPS ne possède pas une formation d'éducateur, lui, n'a pas la compétence d'un spécialiste des sports. Nous pourrions dès à présent voir les conséquences qui en résultent mais elles ne seront pas mieux mises en valeur par la suite quand sera abordée l'attitude des jeunes vis-à-vis de la pratique des activités physiques.

Au niveau des loisirs sportifs, le responsable précédemment cité, est assisté dans sa tâche par l'ensemble des autres éducateurs. Ainsi, au cours des différents camps, stages ou après-midi de plein-air, les éducateurs ont à leur charge l'organisation d'activités et leur encadrement. Ils peuvent être aidés par des spécialistes (moniteurs de ski par exemple) ou par le chargé des sports quand celui-ci possède une formation suffisante dans la discipline choisie.

Nous citerons ici en quoi consiste la "formation sportive" des éducateurs de l'ES.

- Au cours de leur première année, les élèves-éducateurs bénéficient de trois stages d'une durée d'une semaine chacun. Il s'agit d'un stage d'initiation aux techniques de plein-air,

- d'un stage de sport de neige

- d'un stage de perfectionnement plein-air.

- Lors de leur séjour de quatre mois et demi à l'école en seconde année il leur est proposé :

\* une après-midi de plein-air par semaine

\* des clubs du soir offrant la possibilité de pratiquer le tennis, la plongée, le yoga, la gymnastique sportive...

\* des ateliers d'expression le mercredi matin au même titre que les autres disciplines socio-éducatives (même expression corporelle;..)

Cependant, cette pratique sportive n'est pas perçue par les élèves éducateurs comme partie intégrante de leur formation. Elle représente pour eux l'occasion de redécouvrir le plaisir de "l'effort" (la plupart ayant abandonné toute pratique au moins depuis la faculté), d'avoir une prise de contact avec de nouvelles activités telles que celles de plein-air, ou de se délasser. L'aspect pédagogique n'est pas du tout abordé. Celui qui, par la suite, voudra devenir chargé des sports devra donc acquérir une formation sur le tas. Nous rejoignons ici le problème énoncé dans la remarque précédente, et qui sera exploité dans la suite de notre étude.

La recherche qui s'impose maintenant est de découvrir les réactions des jeunes face aux différentes pratiques corporelles. Cependant, nous allons devoir avancer leurs réponses dans la mesure où, si l'organisation demeure sensiblement identique, la pédagogie appliquée par les responsables est fonction de leur formation, de leurs conceptions et de leur personnalité. Dans l'optique de notre étude qui est, rappelons-le, de prouver le sein fondé des activités physiques et sportives (APS) au niveau de l'ES, et principalement en regard du critère<sup>de</sup> socialisation, nous orientons cette recherche vers l'attitude de ces adolescents vis-à-vis des APS, mais en corrélation avec l'approche qui en est faite.

### III ATTITUDES DES JEUNES EN REGARD DES DIFFERENTES DISCIPLINES CORPORELLES ET DE LEUR APPROCHE.

Pour résumer la situation générale, une première constatation s'impose, à savoir, le peu d'engouement

de ces jeunes vis-à-vis des activités physiques. Les perturbations liées à l'adolescence peuvent expliquer en partie cette attitude. En effet, qu'ils soient délinquants ou non, les problèmes correspondant à cette période demeurent identiques. A cet âge, l'enfant est mal à l'aise dans son corps, gauche, et surtout il porte une grande attention aux jugements d'autrui. Or les activités physiques font justement entrer en jeu toutes ces valeurs : l'action va de pair avec l'implication corporelle. Il n'est donc pas étonnant de constater un certain refus de leur part. Toutefois, afin d'éclaircir cette donnée, et de voir si, en fait, les réactions de ces adolescents ne présentent pas quelques particularités, nous allons maintenant procéder à leur étude. Au cours de celle-ci un parallèle sera constamment établi entre principes pédagogiques (appliqués par le responsable de l'EPS) et comportements des jeunes pendant les cours obligatoires. Cette méthode a pour souci d'éviter l'écueil de l'énumération sans cohésion, et cherche au contraire à prouver qu'une attitude n'est jamais gratuite et demeure toujours rattachée à une variable (qui sera pour nous les principes pédagogiques).

#### † Attitudes des jeunes pendant le cours d'EPS.

Cette analyse fera surtout référence, dans la mesure du possible, à des expériences vécues soit directement, soit rapportées par les chargés de sport.

#### a Parallèle entre attitudes des jeunes et pédagogie basée sur la compétition.

Que doit-on entendre par "pédagogie basée sur la compétition" ? Pour répondre à cette question, nous prendrons comme exemple les cours dispensés à l'ISES de Nantes.

L'unique responsable de cette institution est un éducateur chargé des sports. Dans la mesure où il encadre la plupart des stages, et où personne ne peut le remplacer en son absence, il lui est difficile d'effectuer un travail suivi. Aussi, pour arriver à motiver les jeunes et à donner une impression de continuité dans ses cours, a-t-il adopté le principe des prises de performances périodiques sur des activités identiques. (telles que sauts de corde à pieds joints, circuits training chronométrés, courses de 100M ...) La comparaison des résultats obtenus au cours de ces différents tests nous amène à constater une grande hétérogénéité des niveaux. Voyons maintenant l'attitude des garçons vis-à-vis de ce qui leur est proposé. A la question : "tu aimes ce que vous fait faire votre prof ?", la réponse sera la suivante : "non ! moi, ce que j'aime, c'est être sur un divan à écouter des disques." Un autre demandera au chargé des sports : "dîtes; monsieur, ça n'arrive jamais au prof de gym de faire grève ?" Celui-ci avait d'ailleurs eu une attitude assez désinvolte tout au long de la séance (sauts de corde et circuit training), et n'avait agi que sous la menace (suppression des séances d'équitation, activité qu'il affectionne particulièrement.) Lors de la course de 100 mètres, un autre refusait de participer ; Ce n'est qu'à la troisième tentative qu'il parvint à couvrir la distance. A son arrivée il eut la réflexion suivante : "c'est ridicule de courir comme ça, pour rien du tout !" Pour lui, comme pour d'autres, la motivation du chronomètre n'était pas des meilleures ! Par contre, certains "accrochaient", cherchaient à valoir la meilleure performance de l'établissement pour tenter d'établir un "record". A noter toutefois qu'il s'agissait là de gars n'ayant pas de problèmes corporels particuliers et possédant une certaine musculature (ce

n'était pas le cas des deux premiers cités précédemment ; l'un, grand et maigre, était en pleine crise de croissance, l'autre, petit et chétif, avait bien du mal à soulever le médecine-ball dans les exercices d'échauffement). Mais, en définitive, très peu avait pour souci d'améliorer leurs performances. Citons cependant une exception : J.J. ce garçon présente de gros problèmes corporels se manifestant même au cours de son travail (il fait parti de l'atelier d'horticulture), ne serait-ce par exemple, que pour tendre un cordon droit. Le chargé de sport pense même qu'il devrait faire l'objet d'une éducation psycho-motrice. Au cours de la séance à laquelle nous avons assisté, était prévu une prise de performance en saut en longueur. Désireux d'y participer, J.J. prend sa course d'élan mais chute avant de n'avoir pu atteindre la planche d'appel. De suite deux, trois camarades le rejoignent, se moquent de lui et le chahutent. Vexé, J.J. part à l'autre bout du stade, et reste "dans son coin". En fin de séance, certains voulaient faire un 400m chrono. (Essentiellement ceux devant concourir pour le challenge). A ce moment là J.J. est revenu vers nous. A peine arrivé à notre hauteur, l'éducateur l'interpelle : "Allez J.J., c'est parti !" (il appuie sur le chrono.) Et le voilà parti, "sans discours ni trompette" pour 400m ! Pour ce jeune, et il est dommage de n'avoir pu établir un dialogue pour le vérifier, parvenir au meilleur résultat possible était le souci majeur, mais il est bien évident que cette performance n'avait de sens que pour lui-même.

Que conclure de cette expérience ? Il apparaît indiscutable que ce type de pédagogie correspond surtout à ceux possédant initialement certaines qualités physiques. Les autres, et qui constituent pourtant la majorité, agissent plus par obligation que par motivation. Remarquons toutefois que, exceptés quelques-uns, à partir du moment où ils sont engagés dans l'action,

ils essaient d'aller jusqu'au bout et de faire le mieux possible.

Faut-il donc banir ou non cette formule compétitive que réprouvent la plupart des courants pédagogiques actuels ? Pour tous les éducateurs ayant été (ou étant) chargé de sport, la nécessité de la formule compétitive apparaît indispensable. Les raisons évoquées reposent toute sur la notion suivante = refus de l'acte gratuit. Au cours de leur enfance, ces jeunes ont été habitués à ce que tout soit quantifié, rentabilisé. Une action n'a de sens que dans la mesure où elle aboutit à l'appropriation d'un objet possédant une valeur à leurs yeux. Les réflexions suivantes en témoignent. "Elle est en or ?" au sujet d'une médaille obtenue par un jeune lors d'un championnat ; à la question "Et si c'est pour gagner le grand coup ? !... S'il y a un gros lot, tu participerais...?" -réponse : "OUI ! Pour gagner !" - "Même si tu n'es pas sûr de réussir ?" - "Tu t'en fouts, du moment que tu peux gagner !" (discussion avec les jeunes du foyer de BUC ; question relatif à l'attrait possible de la compétition - cf:annexe). Cependant ces deux exemples dévient légèrement du problème posé, car l'attrait pour l'activité est fonction ici de l'acquisition d'un objet et non de la recherche d'une image de prestige : "être le meilleur".

La notion que nous cherchons à exploiter est donc beaucoup plus abstraite. Il s'agit d'une donnée qui n'est pas palpable : une performance. Nous avons vu, à la suite des anecdotes issues de l'expérience de Nantes que, pour la plupart, cet aspect de la compétition ne représente rien. Pourtant, certains éducateurs le revendiquent au nom de "l'IMAGE DE SOI". Ils entendent par là la possibilité qui est offerte à l'adolescent de s'af-

firmer en tant qu'identité par la comparaison de ses résultats, et non pas par celle d'autrui avec lui-même. Cette dernière attitude pourrait le mener vers une situation d'ECHEC, alors que la prise de conscience de ses progrès, si minimes soient-ils, constituerait, elle, une source de SUCCES. Un concept fondamental apparaît ici pour aborder les problèmes de ces jeunes ; celui de REUSSITE. Seulement, comment le mettre en évidence ? Plus précisément, comment amener nos pratiquants à une prise de conscience de leurs progrès ? Qui dit "prise de conscience", dit intervention de phénomènes d'intellectualisation, ce qui nous renvoie à l'organisation *cognitive* de l'individu. Ce n'est qu'à partir du moment où l'étude de la délinquance aura été réalisée que nous serons à même de répondre à ces interrogations, et de conclure sur le bien fondé ou non de la pratique compétitive. Ces réponses feront l'objet du dernier chapitre consacré plus particulièrement aux principes pédagogiques préconisés.

Auparavant il nous faut poursuivre notre enquête sur l'attitude des délinquants vis-à-vis des activités physiques et sportives en liaison avec les différents principes pédagogiques, dont nous avons eu connaissance, pour parvenir à une véritable synthèse au cours de ce dernier chapitre.

#### b Parallèle entre attitudes des jeunes et pédagogie "non contraignante."

Par pédagogie "non contraignante" nous désignons les cours d'EPS ne faisant appel à aucun support compétitif, proposant des activités dites traditionnelles, et orientés vers l'acquisition de savoir-faire techniques (en agrès ou musculation par exemple), ou vers la réalisation de structures globales (au cours des matchs

de sport collectif). Le responsable cherche avant tout à répondre à la demande des jeunes et n'utilise le critère de performance que lorsque la nécessité s'en fait ressentir (pour établir par exemple la liste des participants au challenge Michelet). En définitive des activités sont proposées mais aucune approche pédagogique n'est envisagée. L'attitude des jeunes vis-à-vis de cette pratique des APS sera déduite de l'expérience vécue à l'ISES de Savigny-sur-Orge. D'ailleurs ce sera vite fait : "mardi matin, cours de 10h30 à 12h avec un groupe de 7 garçons ; nombre de présents = zéro." Les cours sont pourtant obligatoires. Signalons d'ailleurs au passage une différence fondamentale entre le système de l'ES et celui de l'Education Nationale. Dans un établissement de l'Education Nationale, lorsqu'un élève ne respecte pas le règlement (présence au cours) il est inéluctablement sanctionné (colle, devoirs...). Un régime identique est-il seulement concevable au sein d'une institution de l'E.S (Education Surveillée) ? Exclu du système scolaire, et plus généralement de la société, le délinquant doit-il encore faire face à un nouveau rejet ? Comme le souligne le chef de service de Savigny, agir ainsi serait en contradiction totale avec l'objectif rééducatif fixé. Aussi, sans vouloir user de démagogie, l'assiduité des jeunes à l'établissement (et donc au cours) est-elle entièrement mise sur les contacts établis avec les éducateurs. Pour revenir au problème, il serait intéressant de donner plus de détails sur ce constat d'échec. Les réflexions de certains gars nous les apporterons.

- "C'est à Toulouse que vous auriez dû venir avec nous, là vous auriez vu ce qu'est le sport dans un foyer."

- "Mais le Challenge ce n'est qu'un moment dans l'année. Vous n'allez pas au cours le reste du temps ?"

- "Non, l'an dernier j'y allais, mais pas cette année je n'aime pas !"

- Un autre de préciser : "ça manque d'organisation. Quand on veut faire un match la moitié part avant la fin et on ne peut pas continuer."

Question posée à un jeune "quelle activité préfères-tu ?"

Réponse : "le foot, mais ici ils sont tous sur le ballon. On ne peut rien faire avec eux !".

Au sujet d'un des profs (Ils sont deux vacataires) : "il n'y connaît rien en gym, il sait que faire courir, courir..."

Que conclure de ces réflexions (sous réserve toutefois qu'elles n'illustrent peut-être pas l'opinion de tous) ? D'abord le désir d'une certaine organisation de l'activité. A partir du moment où se dégage un certain laisser aller, l'insatisfaction apparaît, alors que le moteur de l'action avait été une motivation (puisque'il y avait demande) nous pensons en déduire l'hypothèse suivante : "contrairement à l'idée commune que l'on se fait du délinquant, et qui veut que celui-ci soit constamment en situation conflictuelle avec toute règle sociale, à partir du moment où il s'engage dans une activité il recherche, en opposition totale avec l'affirmation précédente, un climat très institutionnel, voir contraignant. Il découle donc de cette hypothèse que ce type de pédagogie, que l'on pourrait presque qualifier de "non-directive", mais au sens péjoratif du terme, ne correspond pas du tout à notre population d'étude. Essayons de voir pourquoi. Pour cela posons la question suivante : quelles sont les conséquences du manque d'organisation dans la mise en place d'une activité ? Premièrement il est plus facile d'arriver à se situer dans un cadre très structuré que l'inverse. Deuxièmement, le manque d'organisation engendre un phénomène de stagnation ; aucune évolution ne demeure possible et donc au-

cun progrès ne se manifeste. Troisièmement, il s'en suit un sentiment d'insécurité, résultant des deux données précédentes, et ceci alors même que l'institution se fixe comme objectif l'instauration d'un climat de confiance en jouant sur les rapports affectifs.

Un second point qui se dégage des réflexions des jeunes est la nécessité de la compétence du responsable. Ces garçons ont besoin de savoir à qui ils ont à faire, sur qui ils peuvent compter. Cette nécessité est d'ailleurs révélatrice du sentiment d'insécurité énoncé précédemment. Mais une autre notion apparaît : le besoin d'un MODELE. Pour Monsieur PENOLAOU, chef de service à l'ISES de Savigny, mais ayant exercé en qualité de chargé des sports, le problème du modèle pose celui de l'engagement de la personne. Engagement qui peut se concrétiser par une pratique réelle des jeunes. Pour illustrer cette donnée il donne l'exemple du professeur de gymnastique qui est sur le stade en canadienne, (alors qu'il fait froid) et qui dit à ces élèves "allez, courez" ; la réflexion suivante lui vient alors : "qu'il vienne faire ça ici, et il verra... !" Faut-il en arriver à la conclusion que l'enseignant doit en "imposer par sa personne" ? Non au contraire plus il doit rester modeste, ne pas chercher à faire sensation, et savoir reconnaître son infériorité par rapport à certains gars dans les disciplines où il se sent mal à l'aise.

Profitions de l'occasion pour exposer ici un problème important. L'engagement d'une personne, physique ou morale, n'est possible que si elle se sent concernée. Or le professeur d'EPS, surtout s'il est vacataire, à bien du mal à saisir la finalité de son enseignement. Au contraire, l'éducateur, lui, qui cotoie les jeunes tous les jours ne voit dans le cours d'EPS qu'un prolongement de son rôle éducatif par l'occasion de dialoguer. Ainsi est-il mieux à même de comprendre l'atti-

tude des gars, élément qui manque à la formation du professeur d'EPS (possédant, lui, plutôt une formation de technicien, sportif). En définitive, la nécessité d'un responsable des sports à la fois éducateur et sportif se fait ressentir.

Cette aparté réalisée, nous concluons cette étude de l'attitude des jeunes vis-à-vis d'une pratique "non contraignante" des APS en insistant sur l'inefficacité de cette méthode qui semble ne pas répondre au besoin de SECURITE et de MODELE énoncés précédemment.

c Autre principe pédagogique adopté : l'orientation psycho-motrice.

Par manque d'expérience nous ne pourrons pas établir ici le même parallèle que dans les deux études précédentes. Aussi nous nous limiterons à relater des faits exposés par des éducateurs ayant été chargés de sport ou, par des professeurs d'EPS exerçant encore dans le milieu. L'une des expériences dont nous avons eu connaissance se déroule dans un institut pour jeunes filles. Cette institut dépend de la DASS, mais les filles y sont placées sur décision du juge des enfants. Qué propose donc le responsable, qui est un professeur d'EPS, sous les termes de psycho-motricité ?

Lors de leur arrivée, il fait passer à chacune d'elle des tests pour établir un bilan psycho-moteur. Ce travail lui procure une première prise de contact et surtout lui donne la possibilité de découvrir la personnalité de ces adolescentes. Ces tests sont basés sur les notions de rythme, d'équilibre, la mémorisation, d'élaboration du schéma corporel... Et permettent donc d'avoir une vision assez juste et complète des problèmes corporels présentés par la personne, mais aussi de ses facultés d'intellectualisation à une situation donnée. En fait ce n'est pas tant de "facultés d'intellectuali-

sation" dont il s'agit, mais plutôt de données s'intégrant dans le processus d'apprentissage (telle que la mémoire). Suite à ce bilan qui est reconduit parfois au cours de l'année ou du moins à leur sortie, les filles participent aux séances d'EPS. Au cours de ces séances le professeur ne propose pas, comme l'on pourrait s'y attendre, des exercices types relevant des méthodes psycho-motrice (tel que des situations d'équilibre sur un banc), mais orienté plutôt son enseignement vers la pratique d'activités physiques traditionnelles (sports collectifs.) La raison en est simple : d'une part les conclusions extraites des bilans psycho-moteur prouvent que ces filles ne présentent pas de troubles importants, d'autre part il y aurait un refus évident de leur côté de réaliser des exercices s'assimilant pour elles à "une gymnastique de bébé". Pourtant les tests révèlent certaines difficultés dans les domaines de la stabilité et de la coordination. Aussi propose-t-il comme activité le cross réalisé dans les bois, qui, moins technique, que les autres disciplines sportives, est d'accès plus facile pour elles. De plus à cause du cadre dans lequel il est effectué il donne l'occasion d'établir plus de contacts que si le cours se déroulait au sein de l'établissement. L'introduction de l'eutonnie au cours de la promenade en forêt est un atout qui joue en faveur de cette activité. En effet, il apparaît intéressant d'associer à l'eutonnie les éléments naturels d'un contexte qui incite au calme et au relâchement. L'eutonnie, quant à elle est une discipline dont l'apport ne peut-être que positif grâce à la prise de conscience du corps qu'elle procure. Elle collabore ainsi à l'élaboration du schéma corporel. Par ce biais elle a des répercussions sur les problèmes de stabilités et de coordination rencontrés chez ces jeunes. Grâce au vécu

corporel qu'elle fournit et qui permet d'arriver d'une part à la fixation des différentes charnières, d'autre part à l'étape de la dissociation segmentaire. Il apparaît donc à la suite de cet exposé que la pratique des APS est conçue comme un moyen d'établir des relations inter-individuelles entre les différents membres du groupe et surtout de parvenir à une connaissance du corps. C'est en ce sens que le professeur la qualifie de psycho-motricité. Il utilise d'ailleurs au cours de ses séances, et toujours dans le même souci, la photographie. Cette activité suscite d'ailleurs indiscutablement un grand intérêt chez ces filles. D'autres établissements ont cherché à mettre en place une éducation psycho-motrice. Cependant il demeure des exceptions parmi le nombre des institutions relevant de l'éducation surveillée. Cette donnée a été extraite d'un mémoire réalisé par un ensemble d'élèves éducateurs qui se sont penchés sur le sujet du sport au sein de l'ES - 1976 -

Au cours de leur recherche ils n'ont réussi à ne trouver qu'un seul établissement utilisant la psycho-motricité : l'ISES DE SPOIR. A cette date, le professeur d'EP prenait en charge 5 jeunes pour des séances de rééducation. La séance durait environ une demi-heure et se déroulait essentiellement sous la forme de jeux (balles, mais aussi tir à l'arc à un niveau plus élaboré) cette rééducation était complétée par une pratique des autres disciplines sportives proposées par l'établissement ; ainsi se créait une diversification des relations et des acquisitions motrices. Cette formule jouée se retrouve dans un autre établissement ; celui de l'ISES de Ladussière, qui s'il n'affiche pas l'étiquette "psycho-motrice", pourrait à notre sens le faire vu les objectifs qu'il poursuit. Cette expérience nous a été relatée par Monsieur GREMILLET, ancien chargé des sports à Ladussière et chef de service actuellement au COFIE de la Rochelle. C'est lui qui, a tout mis

en place en collaboration avec le psychologue de la maison. Son souci majeur était de parvenir à faire perdre aux jeunes de l'ISES leur attitude agressive vis-à-vis de leur propre corps. Mais avant d'atteindre ce premier objectif il s'avérait nécessaire de leur faire découvrir leur schéma corporel pour réduire les troubles moteurs rencontrés chez eux. Pour lui seul l'emploi de jeux ou d'activités sportives spécifiques (patins à roulettes, planche à voile, hockey, tir à l'arc...) peuvent permettre d'arriver à cette découverte du corps. Il refuse même l'emploi de toutes pratiques traditionnelles qui, selon lui, ne reposent que sur l'élitisme, la recherche de la performance. Cette dernière idée est intéressante dans la mesure où elle s'oppose totalement aux réalisations vues à l'ISES de Nantes. L'étude de la personnalité du délinquant, qui fera suite à cette partie, permettra de départager ces deux points de vu. Cependant, une analyse des réponses des jeunes de "la maison" de BUC, donnera déjà un premier aperçu de la validité de l'une et l'autre de ces méthodes. Les points essentiels à retenir sont les suivants :

- Pratiquement tous accepteraient de participer à des jeux. Mais ces jeux ne représentent pas un intérêt en eux-mêmes. Ils sont le moyen de rigoler de passer un bon moment ou d'acquérir un prix (exemples des objets accrochés au mât de cocagne). Nous retrouvons ici, même à travers l'activité ludique, ce souci de rentabilité.

- Par contre sur 7, 6 ont cité des activités sportives particulières. Il est intéressant de constater que toutes font intervenir la notion de cible à atteindre par l'intermédiaire d'un engin. Il semble donc que le fait d'avoir un objet à soi, ne serait-ce que pendant une courte période, soit important pour ces jeunes. De même, il est permis de supposer qu'ils ont besoin de s'exprimer à travers une activité dont la fina-

lité est très précise (atteindre la cible). Parvenir à un but fixé représente une motivation de choix. Le refus de l'un d'eux de participer à un jeu de "massacre" (balles, boites de conserves) peut aussi être interprété comme le désir d'une certaine difficulté pour atteindre cet objectif ; si la tâche est trop facile, si elle ne requiert pas une certaine précision, la motivation tombe.

- Aucun n'a mentionné des activités mettant en jeu la notion d'équilibre (tel que des gymkanas en vélo ou patins à roulettes) et le seul qui se soit prononcé sur la question (à la suite d'une demande) a bien su exprimer son rejet de par les difficultés qu'ils rencontrent : "j'en ai déjà fait, mais je tombais tout le temps, alors c'est pas marrant..."

- Que conclure de tout ceci ? D'abord que si l'usage d'une éducation psycho-motrice apparaît nécessaire auprès de ces jeunes, elle présentera des difficultés au niveau de sa mise en place. Comment l'aborder avec eux ? : sous la forme de jeux, d'activités sportives particulièrement (le tir à l'arc...) ou à travers des disciplines traditionnelles ? De <sup>toute</sup> façon, quelque soit l'approche qui en sera faite, l'éducateur devra veiller à respecter certains critères correspondant à la population de son établissement. Ces critères, qui ont déjà été perçus à travers l'étude de l'approche compétitive des APS, seront explicitées au cours de l'étude de la délinquance. Il sera fait réponse à la question : pourquoi une éducation psycho-motrice ? Nous pouvons toutefois nous permettre d'énoncer la conclusion suivante : dans la mesure où l'éducation psycho-motrice apparaîtrait nécessaire, sa mise en place devra être orientée vers des activités sportives particulières, comme en témoignent les réponses des jeunes de BUC.

## 2 Les activités de plein air.

Au cours de la deuxième partie nous avons présenté les réalisations faites en matière de plein-air. Nous les retrouvons principalement au cours des stages organisés par l'établissement ou comme activités proposées sur un après-midi. Loin de vouloir faire un catalogue des différentes disciplines rencontrées, nous chercherons plutôt à présenter l'attitude des jeunes au cours de leur pratique, et les objectifs recherchés par les éducateurs.

Au niveau de l'attitude des jeunes, nous pouvons constater de leur part un certain engouement. Tous trouvent leur compte dans l'une ou l'autre de ces activités de plein-air. Tous les établissements proposent maintenant des stages de ski qui ont un vif succès auprès des jeunes. Il en est de même du contenu des camps d'été (canoé, voile, spéléologie...). Essayons d'analyser les raisons de ce succès. Pour une activité telle que la spéléologie, un éducateur évoque les raisons suivantes : reconstitution de l'atmosphère du délit, dû au fait de se retrouver en bandes dans une obscurité totale ; occasion d'établir des contacts plus étroits avec l'animateur, sur qui repose la confiance de tous ; disparition de la notion de leader car tous éprouvent un même sentiment d'angoisse, et savent que s'ils doivent compter sur quelqu'un ce n'est pas sur le costaud habituel. De plus le climat de confiance qui s'établit entre éducateurs et jeunes se poursuit une fois sorti de la grotte. : les contacts sont plus amicaux, plus chaleureux. En dehors d'un contexte institutionnel, "ISES -COAE" c'est-à-dire dans le cadre des actions menées dans le milieu ouvert, un éducateur de l'APAPAR de la Rochelle (Association pour la promotion des actions de prévention sur l'agglomération rochelaise) énonce

comme élément de motivation pour ces adolescents : sortir de la zup ; attrait du bateau (dans le cadre de la voile ou du canoë) possibilité d'exprimer une certaine agressivité sous l'aspect de jeux défoulants (se jeter de l'eau, faire tomber l'autre), revalorisation par rapport à eux-mêmes. En dehors de ces motivations propres aux jeunes il constate au niveau du groupe une modification par rapport à la bande du bistrot. Au début du séjour les problèmes inhérents à la bande se retrouvent : comportement agressif, phénomène de leadership... ; puis, au fur et à mesure, les relations évoluent : on note un détournement du comportement agressif, sous la forme du jeu, et une modification du leader orienté vers celui qui se débrouille le mieux. (leader qui devient alors un modèle au sens positif du terme). De par les faits rapportés jusqu'à présent, apparaît, de façon claire et nette, la valeur socialisante des activités de plein-air. Pourtant ce n'est pas l'objectif recherché par les éducateurs. Pour eux, ces activités ne sont qu'un support pour établir un climat affectif propice à l'évolution des jeunes. Leur but est donc d'entrer en relation avec eux, d'avoir un vécu commun pour favoriser le dialogue à partir duquel commence réellement la rééducation du délinquant, terme auquel nous préférons celui du marginal.

Parmi ces activités nous en citerons deux qui recueillent la faveur des jeunes : l'équitation et l'escalade. L'équitation, parcequ'elle leur procure l'occasion d'une ballade, l'escalade qui au même titre que la spéléologie, les confronte au sentiment de peur. Que déduire de ceci ? En premier lieu, le besoin de sortir du cadre quotidien de l'institution mais aussi peut-être du contexte social en général ; en second lieu, la sensation de réussite éprouvée lorsqu'ils parviennent à vaincre leur peur. L'un des garçons de BUC parlait mê-

me de "la joie d'avoir peur!" Cette notion nous amène à aborder un autre sujet : il s'agit de l'attitude suicidaire de certains au cours de la pratique de disciplines comme le ski et le vélo. Ainsi, non conscient du danger qui peut les atteindre, descendent-ils par exemple une route en lacets sans friens (ce sera le mur qui les arrêtera), ou encore emprunteront-ils des pistes difficiles en ski alors qu'ils ne seront que débutants (résultat : genoux dans le plâtre dès le deuxième jour). Dans ces exemples, contrairement à la situation de peur que provoque l'escalade, ils adoptent une attitude réellement suicidaire. Cette apparente aisance motrice est en désaccord total avec les problèmes corporels que des éducateurs tendent de leur attribuer. Nous verrons par la suite comment interpréter ce paradoxe, et en quoi l'usage des activités de plein-air peuvent leur être d'un grand retour. Pour cela, donnons quand même dès à présent les caractéristiques de ces activités. Leurs particularités proviennent du milieu dans lequel elles sont réalisées. En effet, toutes sont plus ou moins en rapport avec la nature, c'est elle qui commande, qui oblige l'homme à modifier ses projets. Le pratiquant doit s'adapter au milieu (eau, courants, vents parois...), toute faute commise est automatiquement sanctionnée. Ainsi est-il amené à prendre connaissance de toutes les données du problème, à envisager toutes les répercussions de ces actes, en deux mots à se projeter dans l'avenir. Ce milieu contraignant présente en lui-même tout un enseignement et amène l'individu à se comparer non pas aux autres mais à lui-même, par le "combat" qu'il mène contre la nature. Nous retiendrons toutes ces notions qui, à la suite de la présentation de la délinquance, trouverons toutes raisons d'être rappelées au cours de la dernière partie traitant des principes

pédagogiques préconisés, et des différentes disciplines à retenir pour arriver à atteindre l'objectif fixé, soit la recherche de la socialisation.

### 3 Les structures compétitives : les clubs civils..

Au cours de ce paragraphe nous chercherons à mettre en évidence l'attitude des jeunes vis-à-vis d'une pratique purement compétitive. Les clubs civils ne seront pas les seuls éléments abordés, nous nous attacherons aussi à monter comment est ressenti le challenge Michelet, qui peut s'inscrire en tant que structure compétitive.

#### Les clubs civils :

Voyons d'abord le taux de participation pour les deux groupes d'internes de Savigny . Nous obtenons les chiffres suivant : unité A, sur 12 internes et 3 demi-pensionnaires un seul est inscrit en club (Hockey sur glace). Unité B : 15 environ, un seul inscrit en club (athlétisme). Prenons maintenant l'exemple d'une structure plus ouverte : le COAE de la Rochelle. Sur 52 jeunes, 3 sont inscrits de façon permanente en clubs, 8 autres ont pratiqué l'équitation. Faisons remarquer toutefois que ce dernier chiffre s'explique par la nature du club hippique qui refuse la compétition et n'a pour objectif que de faire partager le plaisir éprouvé pour cette discipline. Les éducateurs incitent pourtant à participer à une activité de façon continue. Des tentatives sont réalisées mais nombreuses sont celles qui aboutissent à un échec. Une différence est à noter entre garçons et filles : les filles de l'institut Jacques TRIVAS ont, semble-t-il, plus de facilité à s'intégrer dans une équipe que les garçons des institutions analogues. Cette notion serait à exploiter mais déborderait peut-être de notre sujet suffisamment difficile à cerner.

Comment expliquer ce taux de participation relativement faible ? Les objectifs poursuivis par les structures compétitives sont tous orientés vers la recherche de la performance. Il en ressort que seuls ceux ayant un niveau suffisant peuvent y accéder. Une certaine élite est recherchée, ce qui compte, c'est le résultat et non pas les progrès effectués par les individus ; car il peut y avoir progrès mais sans acquisition pour autant du niveau souhaité pour faire partie de l'équipe. Cet aspect est surtout valable au niveau des sports collectifs. Le problème se pose différemment pour les sports individuels. Là, c'est plutôt au niveau de l'encadrement qu'il apparaît. C'est-à-dire que l'entraîneur ne voudra peut-être pas trop s'attarder sur un gars qui n'aura aucune chance d'arriver ne serait-ce qu'à une performance régionale. Or nous avons vu combien ces jeunes étaient sensibles au facteur réussite". Etre confronté aux exigences du club, c'est au contraire les placer à nouveau face à une situation d'échec. On comprend mieux ainsi leur attitude négative vis-à-vis de ces structures. A ce facteur s'ajoute celui de la "sphère d'intimité". C'est-à-dire qu'une fois hors de leur contexte d'existence, ils éprouvent énormément de mal à s'intégrer à d'autres groupes. Certains éducateurs essaient de résoudre le problème en les accompagnant dans leur club. Mais en fait cette tentative n'aboutit pas dans la mesure où toutes les relations sont alors reportées sur l'éducateur. Si bien que dès que celui-ci cesse de venir, notre nouvel athlète abandonne. Cette notion fait dire à l'administration que l'assiduité d'un des jeunes à un club quelconque est une source de succès. C'est la preuve qu'il est parvenu à une certaine forme de socialisation puisqu'il a pu s'adapter à un groupe. Et pourtant ce n'est pas toujours le cas : Ali par exemple était arrivé à devenir un membre d'une équi-

pe de rugby, il était même très connu au sein du club ; tout le monde le croyait tiré d'affaire. Pourtant il a commis un nouveau "casse" et se retrouve à Fleury-Mérogis ! De quoi se poser des questions sur la valeur du sport en tant que moyen de réinsertion sociale.

Il apparaît donc que les clubs civils ne correspondent pas du tout à la personnalité du délinquant. D'ailleurs, l'expression d'un des jeunes : "ce sont tous des fils à papa !", en parlant des adeptes des clubs, prouve bien le décalage qui existe entre les deux groupes.

Voyons maintenant leur attitude vis-à-vis d'une structure compétitive adaptée à leur niveau puisqu'il s'agit du Challenge Michelet. A priori il semble que la motivation pour l'activité elle-même ne soit guère évidente. En effet, s'ils désirent participer au Challenge c'est surtout à cause de la sortie qui en résulte. Leur premier souci est donc de "sécher" les heures d'atelier. L'esprit d'équipe qui devrait naître de cette compétition n'apparaît guère. Chacun cherche à réaliser sa performance. Ainsi en témoigne les paroles de Jacky : "je m'en moque du relais, ce que je veux c'est faire ma place sur 100 m" (il voulait faire le 100m et le 400m, et non le relais, alors qu'au nom de l'équipe on lui imposait d'y participer). Pourtant, suite à l'expérience vécue au cours de la demi-finale, l'éducateur chargé des sports concluait qu'il était possible de les motiver sur place et même ~~de~~ trop. Par exemple, au cours d'un des matchs de foot, tous voulaient entrer sur le terrain, insultaient leurs camarades qui étaient en train de perdre, même ceux qui n'avaient jamais touché le ballon se sentaient meilleurs ; c'était à peine s'ils ne seraient pas battus ! où est la valeur socialisante du sport ! mais il n'en est pas toujours ainsi. Ils savent au moment propice encourager leurs camarades lorsque la qualification se joue sur la place d'un coureur.

Que conclure sur ce paragraphe ? D'une part que les structures compétitives ne sont pas adaptées aux jeunes ayant des problèmes, et d'autre part que leur usage doit être contrôlé pour ne pas dégénérer.

De nombreuses interrogations ont été posées au cours de cette partie. Toutes reposent plus ou moins sur la personnalité du délinquant. En effet, il était impossible d'aborder le problème du bien-fondé des différentes approches pédagogiques, sans faire référence aux caractéristiques du comportement de ces adolescents. Cependant pour arriver à définir laquelle de ces approches leur correspond le mieux, il s'avère nécessaire de mener une étude plus précise de leur personnalité.

L'étude de la personnalité du délinquant va permettre de répondre aux questions posées tout au long de la partie précédente. Au cours de celle-ci, d'ailleurs, un facteur important est apparu chez les jeunes : le besoin de vivre des expériences de réussite. Ce refus de toutes situations d'échec est révélateur d'un manque de confiance en soi. Voici un premier élément caractéristique de notre population d'adolescents, que nous classerons parmi les perturbations affectives, notion qui va faire l'objet de l'analyse suivante.

### 1 Notion de "perturbations affectives."

Hormis l'élément cité en introduction, il existe d'autres manifestations de ces troubles. Dans un premier temps, nous nous attacherons à les définir, puis, dans un second, à donner leurs origines.

#### a) Traduction de ces troubles affectifs.

On note :

- Une immaturité affective qui se traduit par un besoin de satisfaction immédiate. Parmi "ces satisfactions immédiates" s'inscrit le refus de faire tout effort pour obtenir un résultat, sauf s'il apparaît très rapidement et positivement.

- un état d'égoïsme qui rend difficile toute pratique collective. Ainsi le professeur d'EPS de Savigny disait-il que, au sein de l'équipe de foot, il existait des individualités d'un bon niveau, mais possédant aucun sens du jeu (au sens : jeu collectif).

Ces deux notions ne sont certainement<sup>pas</sup> exhaustives, il en est certainement d'autres, mais leur énumération ne ferait qu'alourdir notre sujet.

## b) Origines de ces perturbations.

Ces perturbations, qui se traduisent donc par un déséquilibre affectif et nerveux, résultent de certains facteurs : - une carence familiale qui se manifeste de différentes façons : démission des parents devant leur rôle éducatif, manque d'affection, manque du besoin de sécurité (apporté par l'attente familiale, le niveau de vie...) ou à l'opposé, éducation douillette allant à l'encontre de l'affirmation de soi.

- les facteurs culturels engendrés par toutes les "subcultures", que ce soit problèmes des "isolats" (mauvaise adhésion aux normes) ou ceux propres aux groupes ethniques (conflit de culture) ; ou par tous les micro-groupes de socialisation tels que la bande (climat affectif), l'école et le rejet scolaire qui y est attaché, les résidences...

- les facteurs liés à la société dans son ensemble avec les critères de consommation, d'urbanisme...

- les facteurs cités pour l'instant traduisent tous, des causes extérieures de la délinquance, et sont qualifiés pour cette raison d'exogènes. Cependant certains sont propres à l'individu lui-même. Dans ce cas on les nomme endogènes. Ainsi, parmi les troubles énoncés au petit a, se dégage la notion de fixation infantile. Cette notion a elle aussi ses causes que voici :

- les perturbations affectives citées (immaturité et égocentrisme), et qui ont pour conséquence le refus du "nouveau" dans la mesure où cela demanderait de la part des jeunes une adaptation. Or, cette adaptation demanderait un effort qui, comme nous l'avons dit, serait refoulé.

- des problèmes physiologiques, et plus

particulièrement biopsychiques, qui peuvent s'expliquer par un manque d'excitation des centres nerveux, au fait de la pauvreté du milieu de vie,

- un déséquilibre actuel entre maturité physiologique et sociale avec maturité intellectuelle et affective. Cette dernière notion est pour nous fondamentale et nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette étude.

Toutefois, ce facteur "endogène", même s'il est primordial, n'est pas unique. D'autres éléments interviennent qui engagent l'individualité profonde de l'enfant. C'est en ce sens que l'on peut parler de perturbations psychiques auxquelles nous allons consacrer le chapitre suivant.

## 2 Manifestations et étude des perturbations psychiques.

### a) leurs manifestations.

Avant d'en faire une rapide énumération, précisons que ces données n'ont rien de catégorique, et que si certains adolescents répondent à ces critères, il peut en être tout autrement.

Voici quelques exemples de ces critères, extraits de l'ouvrage que sais-je "L'Enfance Délinquante".

- une certaine débilité légère qui se traduit par une incompétence à concevoir les conséquences de son acte. L'une des conséquences, ou plutôt l'une des expressions de ce facteur, est un trouble du caractère : l'impulsivité.

- une inaptitude à prendre de bons contacts avec le réel, voir même à se situer dans l'espace. Notion là aussi très importante, vu que nous traitons du problème des APS, et que nous reprendrons au chapitre suivant.

- une anomalie psychique et affective se ma-

nifestant par exemple au travers d'une émotivité inhibante. Cet exemple explique le manque d'engagement dans toutes actions nouvelles en dehors du phénomène d'immaturation affective.

b) Origines :

- possibilité d'établir une corrélation entre anomalies psychiques et irrégularité organiques portant sur :

- les centres de base du cerveau

- les perturbations du système nerveux rencontrées dans les difficultés à se situer dans le temps et l'espace, (appelées encore disrythmie temporo-spatiale).

- le système neuro-négatif au travers d'une instabilité par excitation constante ou apathie.

- résonances de la vie instinctivo-affective de la première enfance trouvant son apogée dans les problèmes relationnels avec la mère.

- manifestation d'un sentiment de culpabilité, c'est-à-dire que le passage à l'acte procure "l'occasion" d'être puni, et renforce donc l'adolescent dans sa position de personne "coupable" dans son conflit interne.

- manifestation d'un état de perversion, que l'ouvrage explique par la recherche d'un sentiment de destruction dans l'acte et la punition qui s'en suit. Il parle même de sadomasochisme latent. En ce qui nous concerne nous interpréterons cette "recherche d'un sentiment de destruction dans l'acte" de la façon suivante : le corps n'est perçu qu'en tant qu'élément permettant d'aboutir à une fin (comme briser une vitre, courir pour échapper à la police...), ou permettant de prouver son appartenance à une bande (ou micro-sociétés analogues) par l'intermédiaire de taouages, boucles d'oreille ... Ils n'ont aucune connaissance de leur corps comme moyen

d'expression autre que l'agressivité, aussi, au nom de ce dernier critère, n'hésitent-ils pas à le transgresser. Il peut en suivre un comportement identique envers autrui.

En conclusion de ce chapitre, nous reprendrons les éléments que nous retiendrons plus particulièrement. C'est ainsi, que, notre attention est attirée sur les perturbations du système nerveux. En effet, dans la mesure où l'éducation physique fait obligatoirement appel aux notions de temps et d'espace, il est permis de supposer qu'elle représente une discipline de choix pour affronter les problèmes rencontrés dans ces domaines. Ces difficultés se traduisent par une "motricité frustrée" au sens de diminution du niveau de stabilité et de contrôle. Mais peu de travaux ont été réalisés dans le domaine de l'EP et de l'impacte qu'elle pourrait avoir sur les jeunes délinquants. Quelques recherches ont été tentées par des éducateurs soucieux du problème, mais au niveau purement scientifique les seuls travaux dont nous avons pu prendre connaissance sont ceux du Docteur GIBELLO reposant sur la notion de "dysharmonie cognitive."

### 3 Délinquance et dysharmonie cognitive.

Ces travaux reprennent une notion, sur laquelle nous avons mis l'accent au cours du paragraphe consacré à "fixation infantile" : le déséquilibre entre maturité physiologique et sociale avec maturité intellectuelle et affective. Cette donnée s'est vu être rectifiée par l'observation "d'inadaptés" en foyer de semi-liberté de l'ES, et en consultation de psychiatrie infantile à la Salpêtrière.

#### a) Notion de dysharmonie cognitive :

Qu'appelle-t-on "dysharmonie cognitive" ?  
Il s'agit du décalage existant entre raisonnement et

procédure de pensée. L'acquisition des procédures de pensée se fait par paliers successifs, évolution que doit suivre le raisonnement. Mais il n'est pas le cas dans le problème qui nous concerne. C'est ainsi qu'un adolescent peut raisonner comme un jeune de son âge mais avoir les procédures de pensée d'un enfant de 5 - 6 ans.

Ces manifestations peuvent être de plusieurs ordres :

- dyspraxie avec troubles de représentation intérieure de l'action ;
- dyschronie avec impossibilité de penser le temps, la durée et difficulté à maintenir son attention
- dysgnosie, graves difficultés de représentations de la pensée en paroles et en écrits avec dysphasie, dyslexie et dysorthographe grave, ainsi que méconnaissance des significations culturelles usuelles.

Les conséquences de ces troubles chez les jeunes se situent tant au niveau relationnel que psychique. Au niveau relationnel s'instaurent des contacts du type persécuté-persécuteur, l'adolescent a le sentiment de bien faire, tandis que celui qui est avec lui a le sentiment que ses erreurs sont voulus. Au niveau psychique l'accent est surtout porté sur un sentiment profond de non-valeur éprouvé par l'adolescent, sentiment qui a lui-même des répercussions dans les relations avec autrui. Autre donnée psychique : la discontinuité des phénomènes de pensée. Par cette notion peut-être établi le parallèle entre difficultés à prendre contact avec le réel et difficulté à envisager les conséquences de son acte. En effet si des problèmes surgissent déjà au niveau de la prise d'information, il apparaît évident que, tant que le problème présent n'est pas résolu, il est pratiquement impossible de parvenir à se projeter dans le futur pour savoir ce qu'il adviendra de son

acte. Avant de traiter des faits abstraits, il s'avère nécessaire de le faire avec des faits concrets. Nous avons donné quelques précisions sur la discontinuité des phénomènes de pensée.

b) la discontinuité des phénomènes de pensée :

Pour aborder ce sujet, il nous faut faire référence aux travaux de Piaget, et principalement sur la théorie opérationnelle. Cette théorie est basée sur l'acquisition de stade au cours des différents âges de la formation psychique de tout individu. Il distingue ainsi quatre stades d'apprentissage :

- le stade sensori-moteur avec généralisation des conduites ayant plu (12 mois) ; acquisition de la réverbilité, prise de conscience de la permanence de l'objet.

- le stade pré-opératoire avec apparition de la fonction symbolique.

- le stade opératoire (7-11 ans) avec acquisition des notions de sériation, classification et logique du nombre.

- le stade formel (11-15 ans) avec acquisition de la possibilité de faire l'inventaire de tous les possibles, de faire des opérations. "Le développement de l'image mentale est plus en rapport avec l'élaboration du raisonnement qu'avec la perception."

Parmi les points présentés pour des différents stades, on se définit comme moment fondamentale de la structuration de la pensée logique = LA PERMANENCE DE L'OBJET. Si cette étape n'est pas franchie, ce qui est le cas des dysharmoniques cognitifs, la nécessité de la présence de l'objet demeure pour obtenir l'effet produit. Or nous retrouvons cette faiblesse dans le processus de pensées chez de nombreux délinquants. Aussi n'est-il pas étonnant de constater un passage à l'acte assez facile

dans la mesure où ils n'arrivent pas à concevoir les conséquences de leur acte (la punition) au moment de sa réalisation. Nous prendrons deux exemples pour illustrer ce trait de caractère de nos gens. Exemple n°1 ; l'attitude suicidaire des jeunes prouve bien qu'ils n'arrivent pas à prendre en considération toutes les données d'une situation. Ils foncent "tête baissée" sans envisager les conséquences qui résultent de leur acte, et ont donc besoin de faire la faute (d'équilibre en ski par exemple) pour en saisir les conséquences.

Exemple n°2 : il s'agit de plusieurs jeunes ayant commis un "casse". Alors qu'ils devraient essayer de se cacher pour échapper à la police, ils commettent des délits mineurs mais qui ont pour conséquences de les dénoncer. Ainsi le lendemain même de leur coup, l'un d'eux sera-t-il arrêté pour "non port de casque" en cyclomoteur dans un quartier très prisé par lui et où il avait déjà des chances d'être suspecté ; un autre sera dénoncé coupable par un réveil qu'il avait volé dans une villa, parmi d'autres objets de valeur, et qui sonnera dans sa poche alors qu'il s'entretenait justement avec l'une des éducatrices. Ces exemples ne sont peut-être pas suffisamment éloquents mais ils veulent bien dire ce qu'ils veulent dire...

Pour ces adolescents la réalité revêt deux aspects : la réalité extérieure-physique et la réalité intérieure-psychique auquel est rattaché la notion de fantasmes. Ils ont du mal à se débarasser à ces derniers qui représentent pour eux une solution pour échapper aux réalités extérieures. En reprenant toujours pour exemple leurs attitudes suicidaires nous pouvons mettre en évidence leur attirance vers toutes les données intérieures, plutôt que physiques, grâce auxquelles ils peuvent laisser libre cours à leur imagination et vivre des situations héroïques, qui finissent malheureusement

parfois mal. On comprend bien ici ce facteur de "permanence de l'objet" qui est absent chez eux. De plus dans la mesure où ce critère de discontinuité des phénomènes de pensée relève des dysharmonies cognitives, il est possible de rattacher ces attitudes "kamikaze" par rapport aux problèmes relatifs ; aux dyschroniques : ils leur manquent la notion de temps et d'espace ce qui ne leur donne pas la faculté de percevoir le danger réel d'une situation (comme faire de l'équilibre sur les corniches d'un château !).

De là à dire que ces facteurs sont causes de passage à l'acte peut-être pas ! Mais ils y contribuent très certainement. Agissent-ils plutôt suivant leurs pulsions ? A ce sujet le Dr Gibello fait référence au Dr Kleim qui aborde lui la notion d'"OBJET PARTIEL." L'explication est la suivante : au cours de son évolution génétique, l'enfant perçoit à travers les objets deux valeurs distinctes : le bon ou le mauvais objet qui peut-être la bonne ou la mauvaise mère. Puis il finit par découvrir ce que l'on nomme "OBJET TOTAL", c'est à-dire que l'objet possède l'ambivalence des deux sentiments. Il résulte de la prise de conscience de ce phénomène un sentiment d'angoisse car un choix s'impose. Aussi, pour éviter cette situation conflictuelle, "l'inadapté" reste-t-il à l'objet partiel (qui s'apparente à l'objet non-permanent de PIAGET), mais ce refus a pour conséquence d'instaurer un acte vicieux empêchant tous progrès des problèmes des dysharmonies.

En conclusion de ce chapitre nous dirons qu'il est possible de parler d'une véritable pathologie de la délinquance. A vrai dire, ce terme n'est pas très adapté car il sonne l'illusion d'un "mal" qui serait en la personne, alors que nous nous sommes attachées à prouver que les facteurs expliquant les caractéristiques des délinquants étaient essentiellement exogènes : combattre le mal par la racine équivaudrait à faire une mutation

de la société. Puisque cela s'avère pratiquement impossible autant punir à défaut de prévenir. Cependant l'une des causes de cette pathologie provient des perturbations affectives vécues pendant l'enfance et qui sont souvent d'origine sociale (surtout la famille). Le seul vécu de ces adolescents se résume souvent à des expériences agressives qui, constituant leurs seules références, empêchent la résolution du problème de l'objet partiel. Il faut donc leur donner la possibilité de vivre ces situations conflictuelles pour résorber les dysharmonies. Nous abordons là les applications pédagogiques à adopter avec ces jeunes.

#### 4 Dysharmonie cognitive et application pédagogique de la pensée de PIAGET.

Face aux problèmes cités, le Dr Gibello propose une triple interventions :

- intervention sur les conflits avec l'extérieur
- intervention sur les lacunes d'apprentissage par une pédagogie tenant compte des anomalies de la pensée.
- intervention sur les conflits intérieurs par une approche psychothérapeutique particulière.

En ce qui nous concerne, nous essaierons de voir les réalisations possibles au titre de la seconde intervention, les deux autres n'étant pas de notre ressort. Mais avant de parler "pédagogie" posons-nous d'abord la question de la validité de la pratique des APS.

##### a) Usage de la motricité dans la résolution du problème des dysharmonies.

Il sera fait à nouveau référence à Piaget et plus particulièrement à l'une de ses conceptions à savoir : "la nécessité de l'action pour construire la pen-

sée." La démarche est logique :

- premièrement : tâche recherchée : reconstruction des principes d'élaboration de la pensée.

- deuxièmement : le principe : repasser par le stade sensori-moteur.

Rappelons les caractéristiques de ce stade : besoin de stimuler pour obtenir un effet, puis réversibilité et enfin permanence de l'objet. Il en découle la nécessité de revenir à l'étape des expériences vécues, d'où la mise en place d'un milieu très riche avec comme moyens d'expérimentation essentiellement la vue, le toucher... Il s'agira donc essentiellement d'actes moteurs. Or l'éducation physique offre toutes ces possibilités et se définit ainsi comme un moyen privilégié pour arriver à une maturation de la pensée. Elle permet aussi de résoudre les problèmes relatifs aux notions de temps et d'espace vu que toute la motricité est rattachée à ces deux domaines. Or ces acquisitions ne pourront avoir que des conséquences positives sur le comportement du jeune par les progrès qu'elles lui feront vivre. Voyons dans quelles directions s'effectuent plus particulièrement ces progrès.

#### b) Conséquences sur le comportement du jeune.

A travers les notions abordées précédemment nous allons pouvoir définir dans quel domaine se situent les progrès. Ainsi, si l'adolescent arrive à résoudre les problèmes relatifs aux dysharmonies, il acquiert les éléments nécessaires à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (notamment vis-à-vis des dyschroniques). Il en résulte des conséquences au niveau de l'activité intellectuelle qui sont toutes en sa faveur. Car non seulement il y avait évolution dans les apprentissages déjà cités, mais aussi dans les processus de maturation de la pensée. Ainsi petit à petit il arrivera à atteindre l'étape des "opérations logiques". Or, pour ces jeunes

n'ayant vécu que des situations d'échec, les progrès réalisés à travers l'activité intellectuelle les guident vers une restauration de l'image d'eux-mêmes. C'est au travers de cette restauration que l'on peut aborder le concept de socialisation par l'autonomie acquis grâce à la maturation de la pensée.

##### 5 Conséquences de cette étude.

Cette étude a permis de mettre en évidence l'existence de nombreux troubles chez ces jeunes. Cependant, nous nous refusons à considérer la délinquance comme une pathologie dans la mesure où notre action s'exercera surtout sur les manques de ces enfants, et non pas sur les éléments qu'ils possèdent déjà en eux. Nous prendrons comme orientation de travail essentiellement la voie affective car, comme le souligne le Dr FLANIGNY, les solutions à apporter à leurs problèmes sont principalement de ce ressort. A sa théorie sur les dysharmonies cognitives comme conséquences de perturbations affectives, nous donnerons la précision suivante : il est permis de supposer que si ces perturbations sont essentiellement la cause de l'immaturité de la pensée, agir uniquement sur elles ne peut que résoudre une partie de la question ; leur résorption ne favorise que la démarche à adopter en vue de l'acquisition des stades défailants. Le Dr Gibello semble d'ailleurs avoir été sensible à cette notion, puisqu'en première intervention, il cite les actions à mener au niveau des structures pouvant avoir des répercussions sur l'équilibre affectif des jeunes. Quelle est cette démarche ? La question pour l'instant n'a pas encore trouvé de réponse. Les recherches ne sont qu'au stade de l'expérimentation. Au cours de notre enquête, nous aurions aimé établir un parallèle entre les troubles définis lors des premiers entretiens

avec le psychologue et les problèmes rencontrés tant au niveau de la motivité que des apprentissages scolaires (lecture et écriture). Ainsi nous aurions pu voir la solidarité des théories du Dr Gibello par les corréllations que nous aurions pu établir entre les dysharmonies cognitives et les difficultés motrices, et constater par la même si les progrès obtenus dans ce domaine peuvent engendrer une évolution des processus de pensée. L'expérience a été tentée à BUC mais vu les circonstances de l'entrevue il a été difficile de tirer des conclusions. En effet, une telle enquête nécessiterait une recherche approfondie menée sur un groupe et demanderait un travail préparatoire important. De toute évidence seule une personne exerçant dans le milieu, vivant quotidiennement avec les jeunes, serait à même de réaliser un travail, qualitatif. Avant de déterminer ce chapitre précisons l'idée de la formation bisvalente des éducateurs chargés des sports énoncée par le Dr Gibello. En effet, vu la complexité du problème, il aurait aimé que le ministère Jeunesse et Sport crée une formation particulière de professeur-éducateur d'EPS. Cette formation aurait pour objectif de donner au responsable de cette discipline les connaissances requises en matière de sport, de pédagogie, de psycho-motricité et surtout de "psychologie de la délinquance." (c'est à dire connaissance des particularités du comportement de ces jeunes). La demande, adressée au Ministère, est restée sans réponse. Peut-être les faits à venir permettront-ils d'aller vers une prise de conscience du problème.

Au niveau pratique pédagogique des APS, cette étude semble jouer en la faveur des éducateurs ayant cherché à mettre en place une éducation psycho-motrice orientée d'une part, vers la connaissance du corps, d'au-

tre part, vers la réaction des troubles moteurs (dyschronie...) se traduisant surtout par ces difficultés au niveau de la stabilité et de la coordination. Cependant les actions menées par les autres éducateurs ne doivent pas être dénigrées pour autant vu qu'ils ont eu pour soucis de répondre à une caractéristique au comportement de ces jeunes inadaptés : le manque de confiance en soi, d'où l'intérêt de situations compétitives cherchant à mettre en évidence un progrès. La seule expérience qui reste vraiment négative à notre sens est celle basée sur la pédagogie non-contraindante. Signalons toutefois que sa mise en place était au ressort de vacataires, ayant eu une formation de professeur d'EPS, mais ne possédant aucune connaissance sur les adolescents qu'ils encadrent. (repose le problème de la formation bivalente)

Au cours de la dernière partie, nous essayerons, d'après les expériences citées et leurs conséquences, de définir certains principes pédagogiques appuyés sur les caractéristiques du comportement de ces jeunes.

Au cours de la deuxième partie ont été énoncées différentes approches des activités physiques au sein des établissements de l'éducation surveillée. La question que nous nous étions posée était de savoir si le biais par lequel elles étaient abordées correspondait aux jeunes. L'étude de la délinquance qui vient d'être effectuée apporte réponse à cette interrogation. En effet, la nécessité d'une éducation corporelle a été mise en évidence. La population délinquante présente des troubles psycho-moteurs qu'il convient de tenter de résoudre. Rappelons que la psycho-motricité se fixe comme objectif de faire une approche corporelle globale de l'individu. Aussi elle se doit de tenir compte des connaissances physiologiques, psychologiques, psychiatriques et neurologiques. Il résulte de son application une prise de conscience pour chacun de ses capacités corporelles et (psychiques) intellectuelles. Cette prise de conscience passe par une éducation que l'on peut nommer "Éducation psycho-motrice". Où l'ES, a pour finalité la rééducation de ses jeunes, rééducation qui doit obligatoirement passer par une confiance de ses possibilités d'action dans tous les domaines. Pour ce faire, elle préconise des moyens éducatifs, non plus cantonnés au simple champ du travail, mais s'étendant désormais à d'autres pratiques telles que toutes les activités socio-culturelles et physiques. Cependant ces dernières sont encore bien souvent prises que sous l'angle d'activités de loisir, support relationnel. Essayons de voir comment elles pourraient être abordées pour répondre à notre souci qui est : la résolution <sup>des</sup> dysharmonies cognitives par la motricité. Dans la mesure où la psycho-motricité touche l'individu dans son intégrité, elle fait entrer en jeu tous les mécanismes qui régissent son psychisme. L'un de ces mécanismes, sur lequel l'accent doit

être mis, est la motivation, notion appartenant à l'affectivité. elle conditionne la réussite ou l'échec de toute entreprise, et c'est pourquoi, avant d'aborder le problème du contenu des séances, nous devons répondre à la question : comment les motiver ? Le domaine de la motivation révèle de celui de la relation pédagogique. Ainsi, en première analyse, traiterons-nous les facteurs nécessaires à la mise en place de cette relation.

### 1 La relation pédagogique.

Sa mise en place repose sur deux facteurs.

- Instaurer un climat affectif.
- Offrir une source de réussite par l'activité.

#### a) Instaurer un climat affectif :

Différentes approches sont possibles :

- jouer sur la relation entre enseigné - enseignant. Il s'agit là, bien évidemment, de l'approche principale. En effet pour motiver les jeunes il faut obligatoirement qu'une certaine confiance naisse entre l'éducateur et eux-mêmes. Si le contact s'établit, le désir de dialoguer ou d'être, tout simplement, avec la personne présente déjà une motivation. Ce critère repose à nouveau le problème de la formation des responsables des sports qui déjà a été évoqué.

- jouer sur la relation entre l'animal et l'adolescent. A travers ce type de relation passe une dimension affective non négligeable qui est peut-être à l'origine de l'engouement suscité pour <sup>des</sup> disciplines telle que l'équitation, bien que les réponses des jeunes de BUC n'aient pas mis ce critère en apparence.

- jouer avec la relation sur le milieu. Dans ce cas, c'est plutôt le cadre dans lequel s'exerce l'activité qui est à l'origine de la motivation. Ceci explique que la plupart des jeunes trouvent leur compte parmi toutes les disciplines de Plein-Air. Il peut tout

bien s'agir de la beauté du cadre (ballade à cheval, panorama d'une falaise). La natation, et plus généralement les sports nautiques, présentent un intérêt par le milieu eau. En effet, l'eau est un élément naturel qui permet d'exprimer une certaine agressivité sous la forme de jeu.

b) Offrir une source de réussite :

L'importance de ce facteur a été souligné au cours de l'étude. Ces enfants ont surtout vécu des situations d'échec. Aussi craignent-ils toute expérience nouvelle par peur de ne pas réussir. L'éducateur doit tenir compte de ce trait de caractère et les encourager. Tout succès représente pour eux un encouragement, et donc une motivation. Comment assurer aussi cette réussite (de telle sorte qu'elle soit à peu près inéluctable) ? Elle repose sur la notion d'évaluation. Le jeune doit avoir conscience de ses progrès, il faut qu'il puisse les constater rapidement et facilement. Or la formule compétitive, de par la rigueur des résultats, est une possibilité d'y parvenir. Cependant, nous avons constaté au cours du chapitre consacré à l'attitude des jeunes vis-à-vis d'une pratique compétitive combien ce facteur est difficile à manipuler. Il peut être positif pour certains, mais inversement négatif pour d'autres quand il est vécu comme élément de comparaison avec autrui, et non pas avec soi-même. Aussi donnerons-nous l'exemple suivant pour montrer dans quelle optique doit être utilisé le critère de performance. Suite à la proposition faite à Monsieur Penglaou de mettre en place des parcours (éléments très enrichissant au point de vue de la motricité) comme forme d'approche de la psychomotricité, vint la réponse suivante : "Oui, d'accord, mais chronométré !" Et il cite l'expérience suivante : "Je proposais un parcours chronométré, le tout était de parvenir à réaliser un temps inférieur chaque fois

pour avoir la possibilité de recommencer. En trichant un peu d'une ou deux secondes, j'arrivais ainsi à leur faire faire une dizaine de parcours." A partir de cet exemple, tirons en les conclusions suivantes : si l'expérience tentée par Monsieur Penglaou abouti, c'est justement parce que le critère de réussite était immédiat, contrairement à celui basé sur la comparaison de ses résultats mais dans le temps. En effet, nous avons vu que ces adolescents avaient du mal à se situer dans le temps. Ils vivent le moment présent sans penser aux passées. Le critère de réussite n'était pas ici de réaliser le meilleur temps, mais de pouvoir recommencer. La finalité était concrète, et se concrétisait d'ailleurs de suite. Nous ne voulons pas dire qu'il ne faut pas en venir à cette notion d'évaluation de ses résultats dans le temps. Mais il faut au préalable que l'individu en soit capable, et pour cela l'y préparer. Comment ? En l'obligeant à raisonner de telle sorte par l'emploi de certaines activités, telle que les sports collectifs, qui permettent l'analyse d'une situation concrète. (Participation des actions à mener en vue de la construction de l'aboutissement d'une attaque par exemple.) Mais avant d'aborder ce principe pédagogique il s'avère nécessaire de leur donner le goût de l'activité physique en les motivant par des situations aux conclusions immédiates. Nous concluons en disant que la performance ne doit pas être conçue comme une fin, mais comme un moyen pour aboutir à une finalité plus concrète (pour notre exemple : avoir la possibilité de recommencer). C'est en ces termes que nous prenons le facteur de réussite.

Parmi les facteurs intervenant dans la relation pédagogique, nous citerons aussi l'idée de MODELE. En effet, par la référence qu'il suscite, le modèle peut constituer une source de motivation. De plus, cette notion est inhérente à la personnalité de ces jeunes, et plus particulièrement à leur immaturité affective d'où résulte l'image d'une certaine fixation infantile. Cette

immaturité leur confère les caractéristiques d'un enfant, plus précisément les facteurs mettant en cause "leur réceptivité et les mécanismes psychologiques, d'ordre affectif et intellectuel qui la commande". Parmi ces facteurs se situent : la suggestibilité de l'enfant, l'imitation psycho-motrice, et l'importance de l'excitation émotionnelle. Ces trois notions prouvent combien intervient pour eux le processus d'identification. Nous avons déjà cité comment devait être perçue cette idée. Aussi en resterons-nous ici à dire qu'une pédagogie du modèle n'est pas à exclure avec ces jeunes et qu'elle correspond même à leur motivation. (puisque'elle est en accord avec leur personnalité.)

Il existe certainement d'autres principes pédagogiques à respecter, mais nous ne pouvons que donner ceux résultant de nos expériences. Vouloir aborder des idées non suggérées par nos enquêtes serait au domaine de l'introspection. Passons maintenant au contenu pédagogique c'est-à-dire aux disciplines qui seront abordées au cours des séances.

## 2 Le contenu pédagogique :

les disciplines qui feront l'objet des séances d'éducation physique devront suivre l'évolution de la situation du jeune au sein de l'établissement. Ainsi à leur arrivée, certains de ces garçons présentent-ils une méconnaissance totale de leur corps. Ils n'ont jamais été habitué à prendre soin d'eux-mêmes au point de ne pas savoir ce que c'est que de se parler. Toute leur éducation est à réaliser dans ce domaine. Il apparaît donc évident que, tant que cette étape n'est pas franchie, aucun travail ne peut être mené en matière d'EPS. Du moins tout travail ayant pour objectif de leur faire comprendre que leur corps présente d'autre pers-

pective que celle "d'objet de domination." Aussi distinguerons-nous différentes étapes présentant toute une spécialité dans leur contenu.

a) 1ère étape :

Elle aura pour objectif de mettre en place ce que nous appellerons une "éducation corporelle". Cette éducation ne relèvera pas uniquement du domaine de l'EP, mais nécessitera aussi la collaboration de l'ensemble des éducateurs vis-à-vis de tout ce qui touche l'hygiène, la tenue vestimentaire (première forme de marginalisation)... Dans la mesure où le but recherché est la connaissance de son corps, le contenu des séances d'EP sera surtout orienté vers l'élaboration du schéma corporel grâce à des pratiques analogues à l'eutonnie. Cependant la mise en place de telles séances demeurent toujours très délicate, c'est pourquoi elles ne devront être introduites que plus tard, une fois <sup>que</sup> le contact entre le responsable et les jeunes est bien établi. Par contre, dès les premières séances il pourra être fait usage des techniques audio-visuelles (comme la photo ou le magnétoscope) pour donner aux jeunes une image d'eux-mêmes. Au cours de cette première étape, l'accent devra surtout être mis sur la recherche d'une motivation. C'est pourquoi, même si au départ il existe un refus de leur part à participer, faudra <sup>-t-il</sup> rendre l'activité obligatoire, du moins la présence à l'activité, pour tenter de les intéresser, ne serait-ce qu'en regardant les autres.

b) 2ème étape :

Suite à l'étape précédente dont l'objectif était de mener une "éducation corporelle", relevant pratiquement plus des éducateurs que du responsable des sports, l'accent sera mis sur une éducation psycho-motri-

re. En définitive, il est faux de vouloir séparer ainsi les différentes phases d'intervention, car les éléments s'imbriquent tous les uns dans les autres. Disons juste que la première approche devra se situer au niveau de cette "éducation corporelle", mais qu'elle se poursuivra ensuite, car le souci de la connaissance du corps demeure constamment présent. Nous avons vu que ces jeunes refusaient très certainement "unegymnastique de bébé", par contre ils acceptaient plus facilement une forme ludique. Par jeu, il ne faut <sup>pas</sup> entendre d'ailleurs que les jeux traditionnels, mais aussi toutes les situations non institutionnalisées (contexte sportif) telles que les parcours (après tout, même ceux faisant référence aux circuits-training), que ce soit sous la forme de gymkhanas ou autres, et mettant en jeu l'équilibre, la latéralité ou la coordination de l'individu. Ces activités présentent un intérêt certain de par les notions qu'elles font intervenir au niveau de la motricité, mais aussi en raison de l'homogénéité des niveaux qu'elles entraînent. Tous se voient confrontés aux mêmes problèmes, et le plus fort de l'équipe de foot, ne sera pas forcément le plus adroit au cours d'une séance de "hockey sur gazon" ou "patin à roulettes". D'où l'aspect positif de l'aménagement de toutes situations très codifiées au départ.

En raison des progrès <sup>moteurs</sup> réalisés par une telle pratique, l'adolescent sera plus à même de parvenir à une maîtrise corporelle réelle. Cette maîtrise lui permettra de comprendre que son corps peut être vécu autrement que comme objet de domination. Cette dernière notion nous mène vers la troisième étape. Mais auparavant, précisons comment atteindre la résorption des problèmes relatifs aux dysharmonies cognitives. Dans la mesure où ces problèmes trouvent leur expression dans la dyspraxie, dyschronie ou dysgnosie, agir sur l'habileté motrice

n'apparaît pas suffisant. Le "drill" pourrait alors tout aussi bien offrir satisfaction. Il nous faut mettre en place une "intelligence du mouvement". Or les situations définies précédemment permettent de l'élaborer d'une part par l'analyse menée à partir d'une situation précise (ex : comment contourner un obstacle en perdant le moins de temps possible). Cette prise de conscience des gestes à réaliser en vue "de quelque chose" doit être provoquée par l'éducateur. C'est une fonction que le définit comme pédagogie. Cependant toutes les autres disciplines sportives peuvent être l'occasion d'une telle démarche, aussi nous ne les rejetons pas tout en sachant qu'elle sera plus dure à suivre car les jeunes ont souvent l'impression de connaître parfaitement ces activités. Ils auront peut-être plutôt tendance à vouloir qu'on les laisse jouer tranquille. Rappelons aussi l'intérêt des disciplines de Plein-Air qui, de par leur nature, offrent une très grande richesse d'expériences, et demandent une adaptation constante à la situation présente (adaptation résultant d'une analyse préalable de la situation). Ainsi les exigences du milieu (naturel ou non) demandent-elles des facultés de raisonnement et permettent donc de pallier aux dysharmonies.

b) 3ème étape :

Grâce à la maîtrise corporelle obtenue, l'adolescent sera mieux à même de comprendre la notion de "l'utilité de son corps", quisqu'il sera en mesure d'y parvenir concrètement. Comme le dit Monsieur Spaggiari, instituteur travaillant dans un établissement pour jeunes "inadaptés" et relevant de l'Education Nationale : "la connaissance de son corps, son acceptation tel qu'il est, sa découverte, son utilisation à des fins de communication et non de domination sont de nature à éviter les déviations". Ce sont les termes "d'utilisation à

des fins de communication " qui nous intéressent plus particulièrement. Cependant avant de les ramener par rapport à autrui (communication), nous chercherons pour l'instant à ne les situer qu'au niveau de l'individu lui-même. La maîtrise <sup>requise</sup> par exemple pour une activité comme le tir à l'arc, illustre cette notion d'utilité de son corps." Grâce à l'acquisition de cette valeur, les adolescents apprennent à avoir un respect d'eux-mêmes et plus particulièrement de leur corps, qui, par voie de conséquences, peut avoir des répercussions sur autrui. C'est-à-dire qu'ils comprennent la nécessité de respecter celui d'autrui et établissent ainsi avec eux des rapports autres que agressifs. Pour illustrer cet argument Monsieur Spaggiani nous a donné l'exemple de Ali, un de ces élèves. Cet exemple est rapporté en annexe. Nous avons jugé utile d'en faire part car il nous semble assez éloquent.

Cette partie terminée est loin de nous apporter satisfaction. Nous aurions aimé donner plus de précisions quant à la mise en place des APS au niveau de l'ES, et surtout sur les modifications qu'elles peuvent entraîner sur le comportement des jeunes. Elles apparaissent nécessaires à tous les responsables de l'ES, mais le problème est si délicat que personne ne sait encore trop ce qu'il faudrait faire. Cependant, le but que nous nous étions fixé, à savoir démontrer la valeur socialisante des APS au sein de l'ES, à trouver quelques réponses que nous allons exposer en conclusions de cette étude.

## C O N C L U S I O N

Toute cette étude en effet devrait aboutir à un résultat très précis : donner réponse à la question que nous étions posé de l'usage des APS en vue d'une socialisation des jeunes de l'ES. La conclusion se révèle être la suivante : pour une pratique appropriée, relevant de la psycho-motricité, ces adolescents apprennent à se connaître. Ils acquièrent ainsi une confiance d'eux mêmes ce qui leur permet d'établir des rapports autres qu'agressifs avec autrui, ou de passer outre leur inhibition. Cette prise de confiance, élément clé de l'étude réalisée sur la délinquance, ne peut être acquise qu'à partir du moment où leurs problèmes trouvent une réponse. Ces problèmes, dont l'origine est essentiellement sociale, se concrétisent par des troubles moteurs et intellectuels. Puisqu'il s'avère difficile de combattre les origines de ces problèmes, l'action portera donc essentiellement sur leur forme d'expression. Nous avons démontré, en abordant les difficultés de raisonnement liées aux dysharmonies cognitives, que la motricité présentait un élément de choix vis-à-vis des solutions à apporter. Ainsi, en "remontant la filière", parvenons-nous à nouveau à l'étape de la pratique des APS comme solution aux problèmes de ces jeunes. Ces problèmes résolus permettent des progrès dans différents domaines dont celui des apprentissages scolaires. Or ces apprentissages représentent une importance capitale pour eux. Leurs acquisitions leur procurent la possibilité de "parler le même langage" que tout le monde. Ils n'ont plus besoin de s'exprimer par la force ou au travers d'une attitude marginale (délit). C'est en ce sens

que l'on retrouve la notion de prise de confiance. Ils ont enfin le sentiment "d'être quelqu'un", de pouvoir arriver à quelque chose. Cependant la première idée du sport comme fait socialisant, grâce au respect des règles, de l'arbitre, et surtout d'autrui, et qui nous était apparu comme fondamentale a priori, a toujours sa raison d'être. Pour en témoigner, nous citerons un exemple, en annexe de cette étude, qui relate l'évolution du comportement de jeunes au cours de rencontres USEP. Nous concluerons sur cette phrase : "LE CORPS COMME MOYEN DE COMMUNICATION."

Cette dernière partie : COMPARAISON ENTRE LES DEUX MILIEUX D'ETUDE VIS-A-VIS DU CONCEPT DE SOCIALISATION a pour objectif d'établir des rapports entre le milieu pénitentiaire et celui de l'éducation surveillée par rapport au concept de socialisation. Pour cela il nous faut voir comment il est perçu au niveau de chacun d'eux et donner au préalable une définition des critères requis pour vivre en société.

Le plan sera le suivant :

- I Critère de socialisation.
- II La socialisation du détenu.
- III La socialisation du délinquant.
- IV Comparaison des deux approches sociales.

## I LES CRITERES DE SOCIALISATION.

Ils se situent à deux niveaux :

- au niveau de l'individu face à lui-même
- au niveau de l'individu face à autrui.

### 1 Au niveau de l'individu face à lui-même.

Il est aisé de constater que notre société exclue les individus ne présentant pas une intégrité de leur personne tant d'un point de vue physique que mentale. On peut donc en déduire que les critères pour vivre en société reposent sur la notion d'équilibre. Voyons d'abord en quoi consiste l'équilibre physique. Ce terme est lié à celui de santé, et d'adaptation de l'organisme aux exigences de la vie qui sont principalement :

- adaptation à l'effort en vue d'un travail, d'un loisir...

- adaptation aux changements de rythme imposé par la société.

- Acquisition d'une certaine dextérité nécessaire à de nombreuses tâches...

- Résistance à la fatigue.

Si l'on s'intéresse maintenant à l'équilibre mental, l'accent est mis plus particulièrement sur :

- Acquisition d'un esprit de décision et d'initiative.

- Sens des responsabilités.

- Facultés d'intellectualisation...

### 2 Au niveau de l'individu face à autrui.

Dans la mesure où la socialisation est l'adaptation à une vie de groupe, l'individu doit posséder

les éléments nécessaires à son intégration au sein de micro-sociétés. Voici quelques uns de ces éléments :

- Possession d'un esprit de tolérance pour admettre qu'autrui est différent de soi (au niveau des idées par exemple) ; il s'agit donc de le reconnaître en tant qu'individualité.
- Sens de la communication.
- Compréhension.

Nous allons maintenant essayer de répertorier les éléments qui font défaut aux détenus et aux délinquants pour franchir l'étape de la socialisation. Un parallèle sera chaque fois établi avec les APS et les solutions qu'elles pourraient apporter à ces différents problèmes.

## II LA SOCIALISATION DU DETENU.

Nous avons donné précédemment les conséquences de l'incarcération. De là nous en déduirons les notions indispensables qui leur manquent pour s'intégrer dans la société. Les voici énumérées brièvement :

- Inadaptation organique, à savoir inaccoutumance à l'effort et au changement de rythme.
- Difficultés pour s'assurer pleinement par manque du sens des responsabilités en liaison avec le manque d'esprit de décision (tout est réglé par l'administration pénitentiaire)
- difficultés pour entrer en communication avec autrui à leur libération (conséquences de l'isolement subi dans la prison.)

La question est de savoir comment la pratique des APS peut arriver à atténuer les difficultés inhérentes à l'incarcération, difficultés qui, ajoutées à celles

de la recherche d'un emploi, d'une structure d'accueil, de la situation pécuniaire..., rendent problématique la réinsertion sociale. Nous avons distingué pour cela ce qui est propre à toute activité physique et ce qui résulte de l'approche qui en est faite.

Toute activité physique provoque inéluctablement une rupture de l'équilibre organique. Elle élève le rythme cardiaque, entraîne des processus physiologiques qui ont pour conséquence un état de fatigue. Au sein de la prison, la rupture d'équilibre ne pourra guère être provoquée que par cette pratique. Or l'individu aura pourtant à y faire face à sa libération. Cette notion d'équilibre est cependant rattachée à deux domaines. Premièrement le domaine purement organique qui vient d'être énoncé. Deuxièmement, le domaine mental concrétisé par une rupture de la monotonie au rythme de vie résultant de l'incarcération.

En quoi les APS peuvent-elles répondre à ces besoins ? L'approche qui en est faite doit permettre de palier au manque du sens des responsabilités et de communication précédemment citées. En effet, par une pédagogie appropriée et qui a été définie au cours du chapitre : Objectifs recherchés en APS en milieu pénitentiaire, le détenu peut-être amené à prendre des décisions. Cette faculté lui est peu permise en d'autre temps et représente pour lui une de ses seules possibilités d'expression (ne serait-ce que par le choix effectué parmi les différentes disciplines sportives ou celui de la présence ou non au cours.) Ainsi l'éducateur veillera-t-il à proposer toujours plusieurs activités ou à répondre à la demande. De plus, au cours de l'heure de sport, il entre en communication avec les autres prisonniers. Cette communication est d'autant favorisée si le responsable met l'accent sur les échanges possi-

bles pendant la séance en leur demandant par exemple de s'organiser sur le terrain.

Avant de procéder à la même démarche avec les "délinquants", nous donnerons la conclusion suivante : c'est en jouant sur les facteurs de prise de conscience de ses responsabilités, du sens d'initiative et d'équilibre physiologique que l'adaptation aux variations des rythmes de vie sera réalisé. C'est ainsi que doit être abordé le concept de socialisation avec la population des établissements pénitentiaires.

### III LA SOCIALISATION DU DELINQUANT.

Il s'agit de donner ici, tout comme nous l'avons fait pour les détenus, les critères de socialisation manquant aux délinquants. L'étude de cette population nous mène aux conclusions suivantes :

- Peu de sens des responsabilités et d'esprit d'initiative (en dehors du contexte de la bande) résultant d'une peur inhibante de mal faire du fait d'un constat d'échecs vécu dans de nombreuses situations.

- Manifestation d'un état d'instabilité qui les empêche de se fixer sur une tâche, plus généralement dans la société.

- Apparition d'une donnée très importante : les dysharmonies cognitives. Les difficultés de raisonnement, que l'on retrouve chez la plupart leur pose des problèmes lors de tout apprentissage (dont celui d'un métier), et peuvent aussi être à l'origine dans les expériences gestuelles demandant un certain affinement moteur.

- Constat d'une méconnaissance totale de leur corps qu'il ne respecte pas. En conséquence il en résulte un non respect de celui d'autrui s'exprimant par une certaine agressivité sur la personne ;.

- Problèmes de communication avec autrui dûs aux éléments cités précédemment : agressivité (seul moyen d'expression pour eux) ou inhibition. Citons un autre facteur allant à l'encontre de la communication : leur égocentrisme, qui a pour conséquence leur inaptitude à reconnaître autrui.

Voyons maintenant en quoi la pratique des APS peut apporter une solution à ces problèmes, et permet ainsi de parvenir au stade de la socialisation. Pour atteindre cet objectif l'accent devra être mis :

- La connaissance de son corps. Pour cela il sera fait usage de disciplines particulières telles que l'eutonnie ou l'expression corporelle. Cependant rappelons que toute activité physique doit être l'occasion d'élaborer le schéma corporel d'un individu donné, grâce à une prise de conscience de différents segments et des possibilités d'action qu'ils engendre. (exemple : résistance offerte à la pression de l'eau par les différentes surfaces motrices en natation ou rôle de la tête dans les rotations). Cette prise de conscience est du ressort du responsable.

- A l'élaboration du schéma corporel entraînant une connaissance du corps, doit suivre la notion d'utilité de son corps. Celui-ci ne devra plus être perçu comme un objet de domination (par l'expression d'une certaine agressivité) mais comme l'objet à respecter de par les possibilités qu'il offre pour atteindre un but. L'apport des APS dans ce domaine peut-être illustré par deux exemples : au tir à l'arc, nécessité de se maîtriser corporellement pour pouvoir viser ; en basket-ball, nécessité de fixer sa chaîne d'impulsion pour réaliser un tir en course équilibré au lieu d'être emporté vers l'avant par sa vitesse.

Ainsi, les APS, grâce à l'obtention des deux facteurs précédents (connaissance et maîtrise de son corps) permettent-elles donc d'aborder la notion de res-

pect de son propre corps nécessaire pour réfréner les transgression de celui d'autrui. Par ce biais le problème de la communication est en partie résolu. Faisons remarquer toutefois que sur l'ensemble des délits commis par les délinquants, le pourcentage des sévices corporels est relativement faible comparé à celui des atteintes aux biens (celui-ci atteignant 80%). C'est pourquoi le bénéfice des APS portera-t-il surtout sur la notion de l'édification de "son identité corporelle". Il est permis de supposer que ce n'est qu'à partir du moment où le jeune s'accepte corporellement qu'il est à même d'accepter autrui ; mais il peut surtout communiquer plus facilement avec les autres, et trouver ainsi une autre forme d'expression que l'agressivité.

La pratique des APS est aussi l'occasion de faire vivre à l'adolescent des situations de réussite. En effet, grâce à une évaluation de ces résultats dans les différentes disciplines (à condition toutefois le volume horaire soit suffisant) il peut réaliser sa progression. Il en ressortira plus confiant donc plus à même de prendre des initiatives. A l'engagement physique nécessaire dans de nombreuses activités sportives succède l'engagement moral, élément qui lui sera indispensable au cours de son existence ne serait-ce par exemple que pour signer un contrat d'apprentissage. Les sports collectifs sont un exemple éloquent de la mise en place du critère de responsabilité : chacun à un rôle au sein de l'équipe et doit l'assumer pour éviter toute défaillance au cours du match. De même toutes les activités mettant en place ces situations "à risque" (sport de plein-air ou tout simplement certaines situations gymniques) font entrer en jeu ce processus d'engagement (tant physique que moral).

Dernier point : les dysharmonies cognitives. Nous ne nous attarderons pas sur ce problème suffisam-

ment traité en ayant prouvé l'importance des expériences motrices, quant à sa résorption. Ce qui nous intéresse ici c'est de faire le rapprochement avec le concept de socialisation. Il a été déjà énoncé ; à partir du moment où l'adolescent acquiert certaines facultés de raisonnement, il réalise des progrès dans de nombreux apprentissages "intellectuels" (lecture, écriture). Or ces jeunes sont très sensibles au progrès qu'ils réalisent dans ce domaine et qui sont pour eux de la restauration d'une image d'eux-mêmes. La phrase suivante témoigne de l'importance qu'ils accordent à ce facteur : "nous on n'a pas de mots, on n'a pas d'argent, on n'a pas de famille..." Ce dernier critère fait dire à certains que "l'évolution du raisonnement et la socialisation de l'individu vont de pair".

Remarque : Signalons cependant qu'il serait faux d'écarter la valeur socialisante reconnue communément aux APS surtout lorsqu'elles sont l'occasion de petits matches. L'exemple des rencontres USEP qui a été donné précédemment prouve cet état de fait.

En conclusion nous dirons que la pratique des APS a un effet socialisant sur les jeunes de l'ES, dans la mesure où elle permet l'acquisition d'une "image de soi", acquisition qui demeure indispensable pour arriver à se situer dans le contexte social vis-à-vis d'autrui.

#### IV COMPARAISON DES DEUX APPROCHES SOCIALES;

Avant d'établir cette comparaison, posons-nous la question suivante: Comment se fait-il que nous obtenions une vue différente du concept de socialisation au sein de l'administration pénitentiaire et de l'ES,

alors que, dans l'un ou l'autre cas il s'agit de personnes ayant toutes eu affaire à la justice (ou qui risquent dans l'avenir, de part leur situation, y être confrontés pour avoir commis un délit) ? A priori, des éléments apparaissent communs entre les deux milieux, dans la mesure où les individus que l'on retrouve en prison ne sont ni plus ni moins que des délinquants adultes. Le projet éducatif établi pour les mineurs devrait donc avoir quelques raisons auprès des détenus. Voici justement le terme qui crée toute la différence ; DETENU c'est à dire que ces personnes sont appelées à vivre pratiquement 24 h sur 24 dans un espace clos, dilimité et qui plus est, isolé. Il serait donc vain de vouloir mener un projet éducatif identique auprès de ces deux populations vivant dans un contexte totalement opposé : l'un est répressif, l'autre éducatif. Ainsi l'un de ces groupes est-il contraint à sombrer dans la morosité, entraînant le plus souvent un état régressif, tandis que l'autre au contraire, est confronté à un climat affectif enrichissant recherchant un épanouissement de la personne. Il apparaît évident que si les critères de socialisations défailants pour chacun d'eux se recourent initialement, ils suivront une évolution différente de part le contexte d'existence : pour les détenus il s'agira de "réincertion sociale" pour les délinquants de "rééducation".

Si nous comparons maintenant les conclusions obtenues pour chacune des études, nous constatons l'idée suivante : toutes deux reposent sur la notion d'image de soi. Seulement pour la population carcérale, il s'agira d'une conservation de cette image, tandis que pour la population délinquante, d'une acquisition. Par conservation, il faut entendre maintien d'un état d'équilibre, tant physique que psychique, qui tend à se dénaturer dans le contexte de la prison ce qui n'est

pas s'en poser des problèmes d'adaptation aux exigences de la vie future à la libération. Cependant un paradoxe apparaît : comment peut-on parler de conservation de l'image de soi si l'étape de son acquisition n'a pas été franchie. En effet, comme nous l'avons souligné auparavant, le détenu n'est ni plus ni moins qu'un délinquant adulte. A ce titre, il est à la recherche lui-aussi de cette identité corporelle". Pour comprendre ce phénomène (du moins ce paradoxe) nous donnerons la précision suivante par acquisition d'une image de soi il faut entendre gain d'éléments manquant à l'équilibre (essentiellement psychique) de cet adolescent du fait des perturbations subies, et non pas l'acquisition d'éléments en vue de lui donner une personnalité. C'est à dire qu'à son arrivée à l'institution ou à la prison, le délinquant, qu'il soit majeur ou mineur, possède une certaine personnalité. Le but poursuivi par l'ES n'est pas de la modifier mais de lui donner tous les moyens de s'adapter aux normes sociales. L'un de ces moyens, comme nous l'avons vu précédemment est d'amener le jeune à une prise de conscience de son identité corporelle. Or, l'une des conséquences de l'incarcération est justement la dépersonnalisation tant physique que morale. Donc le but poursuivi par la pratique des APS au niveau pénitentiaire s'inscrit dans la même ligne de conduite que celui recherché auprès des populations de l'ES à savoir : maintien de la personnalité de l'individu seul critère d'autonomie véritable, avec réduction des troubles en empêchant soit l'épanouissement en société soit l'affirmation (lorsqu'il y a répression). Les moyens mis en oeuvre pour parvenir à cet objectif sont donc différents selon le groupe auquel on s'adresse, et . . . . . Toutefois, remarquons qu'un certain lien tend à se manifester entre les deux milieux. En effet, par la pratique de certaines activités qui tendent à se dé-

velopper dans les établissements pénitentiaires, le maintien de l'équilibre de l'individu (essentiellement nerveux) et la connaissance de son corps peuvent être menés de front. Le yoga est une de ces disciplines particulières. Les disciplines sportives traditionnelles peuvent aussi permettre d'atteindre cet objectif à condition que le responsable des APS cherche, au cours de ses séances, à introduire ces notions. Comme il l'a été dit au cours du deuxième chapitre de la première partie ce sera un travail de longue haleine, mené à doses homéopathiques dont seuls pourront bénéficier les détenus ayant à purger une longue peine.

## C O N C L U S I O N

L'objectif que nous nous étions fixé en introduction de ce mémoire a donc été atteint. Les APS présentent bellet bien une valeur socialisante. Cependant les éléments développés pour atteindre cette valeur sont différents selon le milieu d'étude. Si l'aboutissement est identique (socialisation), la démarche suivie pour y parvenir est différente selon les conditions d'existence de la population, et non pas selon ses caractéristiques (qui suppose-t-on sont sensiblement identiques). Elle doit relever d'une pédagogie ayant pour fil conducteur l'élaboration du concept recherché en matière de socialisation. Comme pour toute éducation; il doit y avoir adaptation de l'enseignement aux personnes auquel il s'adresse ; or le souci prioritaire de ces personnes relevant du domaine judiciaire, est de parvenir à les sortir de leur état de marginalisation. Il apparaît donc normal d'aborder le problème de la socialisation avec eux, dans la mesure où il s'agit de leur PROBLEME. Cette valeur se développe dans une discipline particulièrement attrayante : "LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES".

## BIBLIOGRAPHIE

- Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance n° 12 Déc 1978  
"Perturbations cognitives des adolescents, marginalité"
- Notes et études documentaires. N° 4465 28 Avril 1978.  
" La délinquance des jeunes en France "
- "Rééducation". Revue N° 268.270. Avril mai juin 1975.
- "Education et développement" N° 113 Novembre Décembre 1976
- Que sais-je? n° 563. "L'enfance délinquante".
- "Education physique et sports dans la rééducation des jeunes délinquants".  
Vaucresson 1968
- "De la prison à la révolte" Serge LIVROZET.
- + "Prisonnières" Catherine ERIEL  
Catherine LEGUAY
- Rapport général 1977 Administration  
Pénitentiaire.
- Méconnaissances et Hallucination corporelles  
H. HELAEN et J de  
AJURIAGUERRA

01 100000  
7 01 30  
ARRIVÉE

Monsieur le Directeur,

Je vous prie bien de vouloir appeler son attention sur les MESSIEURS DOMINIQUE et MARIE FRANÇOISE, professeurs titulaires à l'Association physique et sportive stagiaires, qui désirent accompagner un enseignement de cette discipline dans le cadre de vos cours en milieu pénitentiaire.

Je vous en prie en avis favorable à cette demande. Les renseignements complémentaires dans ce cadre sont en contact avec M. FILLON, Conseiller sportif A.S.A.P. Monsieur de l'Association de la rue - 8105 Ste-Benoite-las-Bois - Tel. 015.12.78) afin de solliciter au point avec lui les modalités précitées de votre part.

A N N E X E

Monsieur le Directeur,



Monsieur le Directeur

Le Directeur

de l'Administration pénitentiaire

CREPS POITIERS

10 NOV. 1979

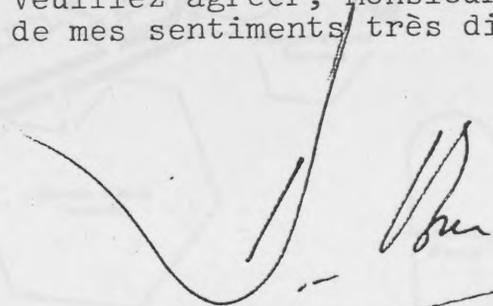
ARRIVÉE

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur Mmes LEGRAIS Dominique et MASSE Françoise, professeurs adjoints d'éducation physique et sportive stagiaires, qui désireraient accompagner un enseignant de cette discipline lors de l'un de ses cours en milieu pénitentiaire.

J'émetts un avis favorable à cette demande ; les intéressées pourront donc prendre contact avec M. FILLET, Conseiller sportif (E.N.A.P, Domaine de Plessis-le-Comte - 91705 Ste-Geneviève-des-Bois - tel. 015.92.26) afin de mettre au point avec lui les modalités pratiques de cette visite.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

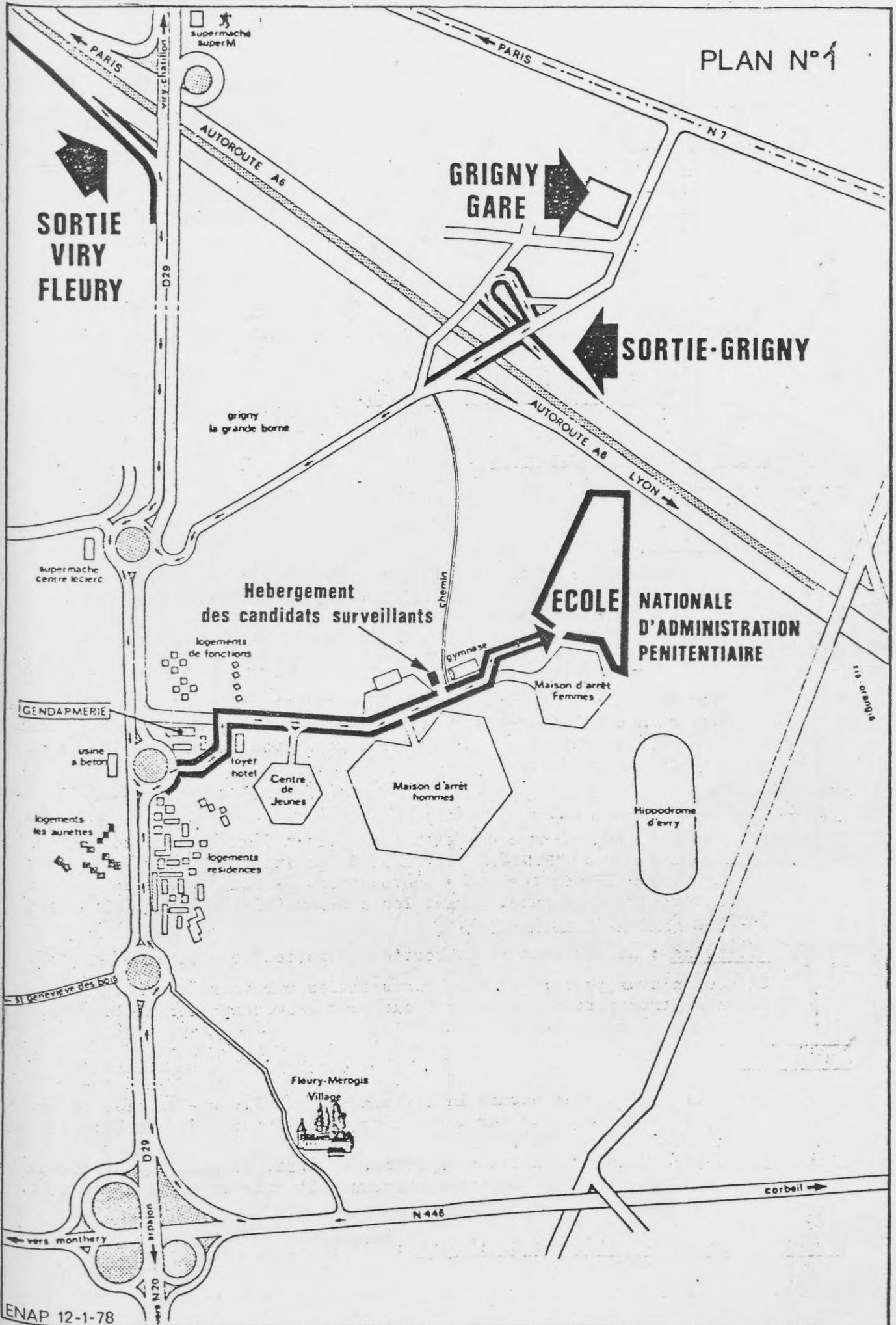


Christian DABLANC

Monsieur J. GENDROT  
Directeur du C.R.E.P.S.  
de Boivre  
VOUINEUIL SOUS BIARD  
86000 POITIERS

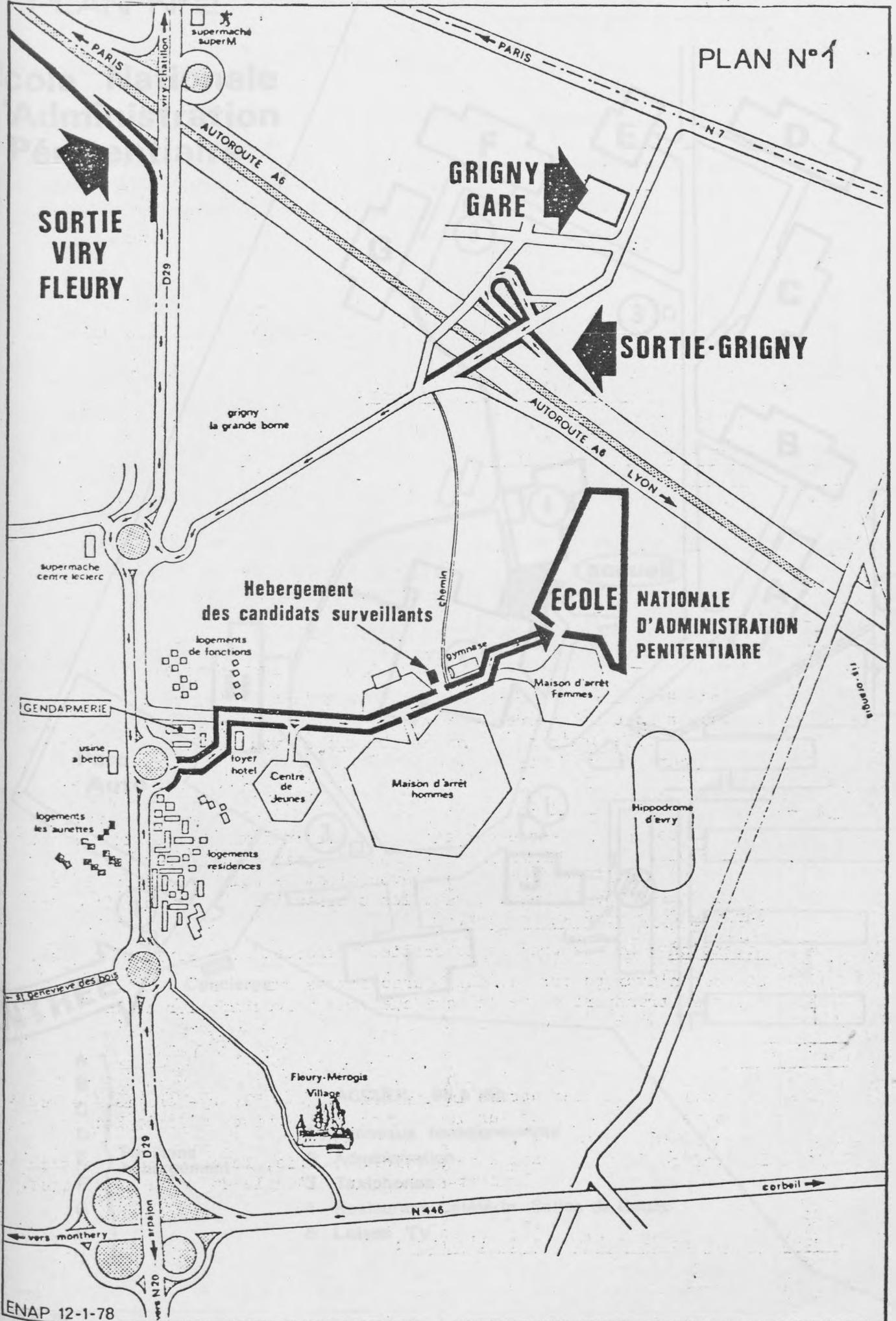
# VOIES D'ACCES à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

PLAN N°1



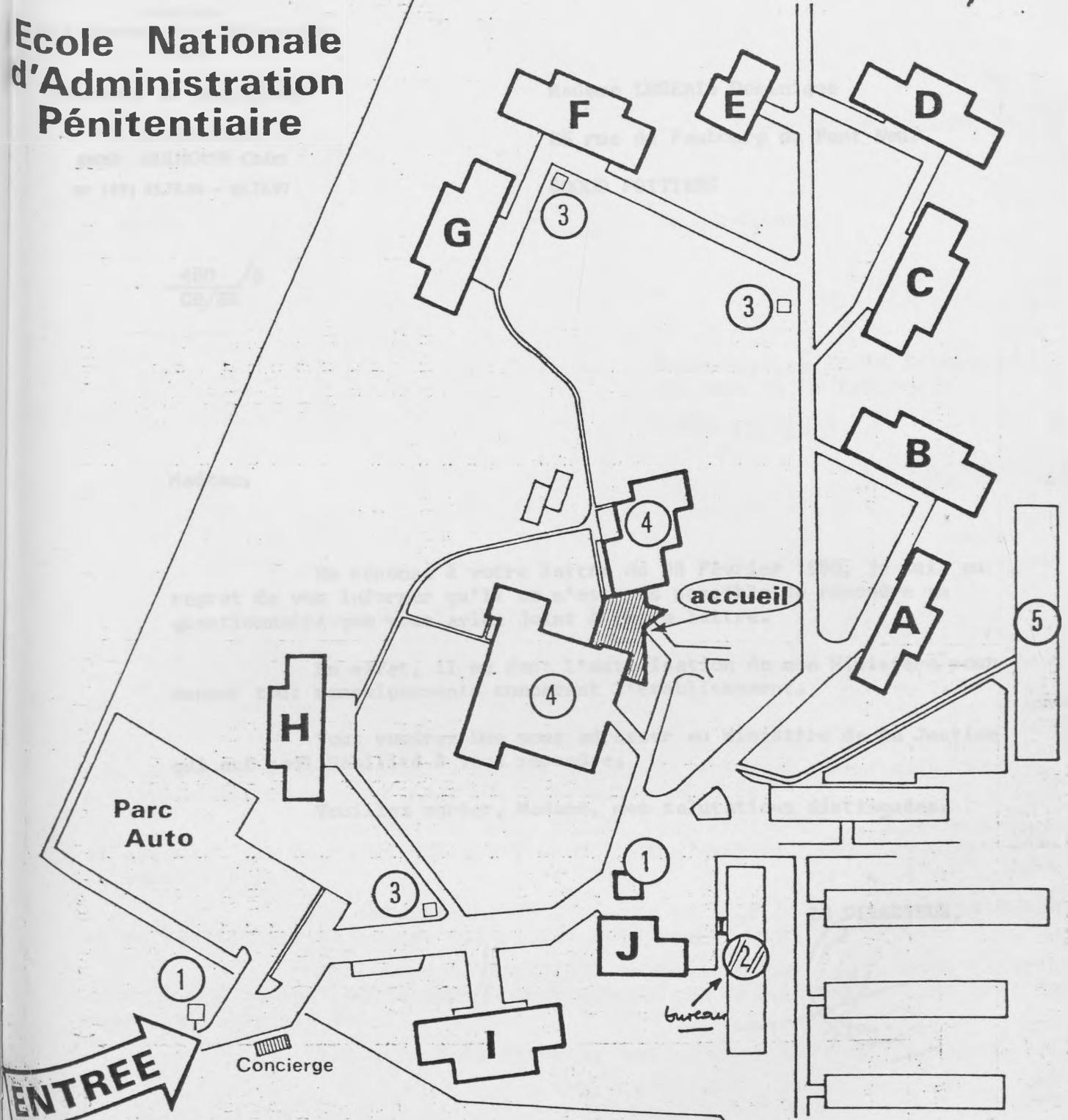
# VOIES D'ACCES à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

PLAN N°1



PLAN N°2

Ecole Nationale  
d'Administration  
Pénitentiaire



A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I

Pavillons  
hébergement

ACCUEIL 9h à 18h

- 1 Panneaux renseignements
- 2 Administration
- 3 Taxiphones
- 4 Restaurant - Cafétéria - Salles de Cours
- 5 Loisirs TV

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

LE DIRECTEUR DES PRIBONS DE MULHOUSE  
A

PRIBONS DE MULHOUSE

2, rue d'Ensisheim  
68063 MULHOUSE Cedex  
(89) 45.78.96 - 45.78.97

Madame LEGAIS Dominique  
25 rue du Faubourg du Pont Neuf  
80000 POITIERS

480 /S  
CB/SR

Madame,

En réponse à votre lettre du 28 Février 1980, je suis au regret de vous informer qu'il ne m'est pas possible de répondre au questionnaire que vous aviez joint à votre lettre.

En effet, il me faut l'autorisation de mon Ministère pour donner tous renseignements concernant l'établissement.

Vous voudrez bien vous adresser au Ministère de la Justice qui est seul Habilité à vous répondre.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR,



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SERVICE D'ÉDUCATION SURVEILLÉE DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

INSTITUTION SPECIALE  
D'ÉDUCATION SURVEILLÉE  
DE NANTES - BOUGUENAIS

42, avenue Jules-Vallès  
— (Route de l'aérodrome) —

44340 BOUGUENAIS

Téléphone : 75.62.00 (40)

Référence à rappeler

N° 44 GG/DB

BOUGUENAIS, le 10 mars 80

Le Directeur

à

Mademoiselle MASSE Françoise  
16, rue de La Tranchée

86000 POITIERS

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 6 mars 80, je vous indique que nous sommes tout à fait d'accord pour vous apporter notre aide dans l'enquête que vous menez pour soutenir votre mémoire.

Cependant il nous paraît très difficile de vous renseigner valablement par écrit et obligatoirement d'une manière succincte aux questions que vous nous posez.

Un échange verbal avec des membres des équipes éducatives et en particulier le chargé des sports nous paraît bien préférable.

S'il vous est possible de nous rendre visite nous pourrions ménager une rencontre. Je vous demanderais alors de nous téléphoner pour que nous arrêtions une date.

Recevez, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

Le Directeur



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Savigny sur Orge, le 12 MARS 1980

CENTRE D'OBSERVATION PUBLIC

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Ferme de Champagne

91600 SAVIGNY SUR ORGE

Le responsable de l'I.S.E.S. de SAVIGNY

à Mademoiselle MASSE Françoise

16, rue de la Tranchée

86000 - POITIERS

Institution Spéciale  
Éducation Surveillée

Ferme de Champagne

B.P. 002

91605 SAVIGNY SUR ORGE CEDEX

Tél. 996-11-90

N° 484/F

Mademoiselle,

Votre lettre du 4 Mars par laquelle vous sollicitez des renseignements précis pour un travail spécialisé m'a été transmise par le responsable de l'établissement à charge pour moi, en ma double qualité d'ancien "chargé de sport" et présentement responsable d'un service incluant des prestations sportives, d'y répondre.

J'ai pris bonne note des axes dans lesquels vous souhaitiez me voir orienter ma réflexion et il y avait certes beaucoup de choses à dire. Trop de choses d'ailleurs pour qu'elles puissent être valablement traitées dans le cadre d'une lettre. Y répondre par écrit équivaldrait pour moi à rédiger la mémoire que vous devez présenter, travail que je n'ai ni le désir, ni le temps d'effectuer.

Cependant, et dans le but de vous apporter une aide, je peux vous proposer, si vous en avez la possibilité, de m'entretenir oralement avec vous, voire de vous offrir l'occasion d'une ou plusieurs visites de sensibilisation de l'établissement.

Espérant, à défaut de l'attente précise qu'était la vôtre, avoir malgré tout contribué à vous aider,

Je vous prie de croire, Mademoiselle, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P/Le responsable de l'I.S.E.S.,



meus de l'équipe de football  
Centre de Judo  
Sarrebrémuns

Sarrebrémuns - le 27.03.80.

Monsieur le Président de l'Association Culturelle  
et Sportive du Centre - Ecole d'Arminges,

Comme vous le savez certainement, Monsieur le Président,  
notre équipe est venue disputer le mercredi 27 février 1980, un  
match contre l'équipe de Judo du Centre - Ecole.

Aussi ai-je l'honneur, au nom de nos camarades de  
vous faire part de impressions ressenties.

En tout premier lieu, nous avons été fortement impression-  
nés par la qualité du jeu pratiqué par nos jeunes gens. Cette  
équipe nous a paru organisée dans toutes ses lignes et animée  
d'un solide esprit de corps.

D'autre part, il nous a été permis, en cette occasion,  
d'admirer la discipline et l'exemplaire correction dont ont fait  
preuve ces garçons, tout au long de la partie. Nous tenons  
tout particulièrement à insister sur ce point, à un moment  
où ces qualités tendent peu à peu à disparaître des terrains de  
Judo.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement les personnes qui  
ont permis à ce match de se dérouler. Après la rencontre, le  
sot de l'amitié nous aura permis de faire connaissance,  
brièvement, les uns avec les autres. De notre côté, cela aura  
été également une découverte.

Dans l'attente d'un prochain match, nous vous  
prions, Monsieur le Président, de croire à l'expression de nos  
meilleurs sentiments.

Le responsable de l'équipe.

Le Joueur H. / h

5. - RÉCAPITULATION GÉNÉRALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1978

Établissement	Capacité réelle (1)	Détenus présents	Condamnés en instance de transfèrement	Total général des condamnés affectés et des prévenus	Condamnés en surnombre	Taux d'encombrement %	1977
Maisons d'arrêt D.R. ....	19 283	24 859	"	24 859	5 576	128,00	"
Établissements pour peines .....	5 814	5 298	1 015	6 311	961 (2)	108,55	"
Total .....	25 097	30 155	1 015	31 170	6 537	124,20	"

(1) Cette capacité est celle qui a été fixée par la sous-direction de l'exécution des peines par note en date du 20.02.1976.

(2) Le chiffre retenu est celui de 961 détenus condamnés en instance de transfèrement mais 461 condamnés moyennes et longues peines occupent les places correspondantes en maison d'arrêt - c'est donc un total réel de 5 376 places manquantes ou 28 % qu'il faut prendre en compte sur le plan général.

**Réduction de peine exceptionnelle pour réussite à un examen  
(art. 721-1 du C.P.P.)**

Tableau récapitulatif général pour l'année 1977

Catégories d'établissement	Nombre de cas examinés	Nombre de réductions de peine accordées		
		maxima	inférieures au maximum	Total
Établissements pour peines et C.S.L. ....	649	513	120	633
Maisons d'arrêt .....	960	322	474	796
Total .....	1 609	835	594	1 429
D.O.M. ....	26	22	3	25
Total général .....	1 635	857	597	1 454

NOTE de SERVICE

L'équipe représentant l'Ile de France à la finale du Challenge MICHELET qui se déroulera les 25, 26 et 27 avril à TOULOUSE, étant exclusivement composée de mineurs relevant de l'I.S.E.S. de SAVIGNY, il semble opportun d'organiser, à l'occasion de cette manifestation, un déplacement réunissant toutes les catégories de personnel qui souhaiteraient, dans la limite des places disponibles, et sous réserve que soit assurée la continuité du service, marquer de leur présence l'intérêt qu'ils portent à la promotion du sport dans l'établissement.

Il est évident que leur participation active à l'encadrement des jeunes sportifs contribuerait de manière efficace à la valorisation de leurs efforts.

C'est pourquoi, et de sorte que ce déplacement soit organisé de manière satisfaisante les candidatures éventuelles doivent m'être adressées dans les délais les meilleurs et en tout état de cause pour le lundi 21 avril au plus tard.

Le départ de l'I.S.E.S. de SAVIGNY écart d'ores et déjà fixé au jeudi 24 à 9 Heures et le retour devant s'effectuer le dimanche 27 vers les 15 heures au départ de TOULOUSE.

SAVIGNY le 16 avril 1980

Le Chef de Service du Centre de Jour

Y. PENGLAOU

cf. 5<sup>ème</sup> chapitre = Pédagogie des APS appliquée à l'E.S

② le contenu pédagogique = 3<sup>ème</sup> étape.

Ali avait à l'époque une dizaine d'années. De taille et de corpulence tout à fait normales pour son âge, il était néanmoins très craintif. Si un autre garçon l'attaquait, il ne se défendait pas, ou alors faisait preuve d'agressivité verbale, ce qui avait pour effet automatique de décupler la hargne de l'assaillant, surtout si les mots employés par Ali dans sa colère -et sa détresse- portaient atteinte à l'honneur de la mère de l'agresseur.

Dans les activités sportives c'était la même chose : Ali traînait une réputation de "poule mouillée", ~~xxxxxxx~~ craignant le contact physique, sur les terrains de foot par exemple.

A la piscine s'était encore pire : il appelait sa mère quand nous retirions la perche du devant de son nez, bien qu'il fût porté par une ceinture bien fournie de flotteurs. Cette situation a duré deux longues années.

Quand un beau jour, à la piscine justement, ce fut la révélation. Soudain Ali n'eut plus peur et en quelques séances, deux ou trois au maximum si je me souviens bien, il a appris à nager et des progrès furent spectaculaires. Avant la fin de l'année scolaire, il avait rejoint les enfants de son âge qui avaient appris à nager bien plus tôt que lui. Cette découverte, dans l'eau, de son corps et des possibilités que celui-ci lui offrait, entraîna chez Ali une transformation qui nous stupéfia.

Dans la cour de récréation comme à l'internat il ne se laissa plus importuner et personne ne l'importuna plus. Mieux : il eut vite sa place au sein de l'équipe de foot et se distingua même sur les terrains à l'occasion des rencontres avec les autres écoles du canton. En classe aussi il acquit une plus grande sûreté, tout en restant un garçon extrêmement gentil, serviable et modeste. Aujourd'hui Ali est en 5ème, et sa scolarité, comme son développement, se poursuivent de façon harmonieuse.

Fils d'une femme algérienne ne parlant pas le français, orphelin d'un père ouvrier algérien mort quand il était tout petit, Ali a su trouver en lui-même les ressources pour dépasser cette situation de départ qui ne lui était guère favorable.

Cependant permettez-moi, en vous faisant part d'une expérience, de vous suggérer de ne pas abandonner complètement la notion : ~~SPORT~~ sport = facteur de socialisation.

L'expérience en question s'est déroulée sur plusieurs années.

Quand je suis arrivé à Chancelée, cela fait sept ans, l'école ne pratiquait plus l'USEP. Pire encore, elle avait gardé une fâcheuse réputation de tricheuse provenant de ce qu'un éducateur, quelques années ~~plus~~ plus tôt, s'était fait prendre à trafiquer les licences des enfants de Chancelée, baissant leur âge de façon à les faire jouer contre des enfants en réalité plus jeunes qu'eux.

Avec un autre collègue nous avons relancé l'USEP. Rencontres le mercredi après-midi, le samedi après-midi, voire le dimanche. Foot pour les garçons, hand pour les filles. L'athlétisme est venu plus tard. La première année ce fut une véritable catastrophe. Pas seulement pour ce qui est des résultats, ce qui n'était pas très grave en soi. Mais catastrophe surtout quant au comportement de nos enfants à l'extérieur. (Nous faisons jouer tous les volontaires : c'est ainsi que nous déplaçons trois ou quatre équipes de foot et deux équipes de hand.)

Sur les terrains et aux alentours les enfants de Chancelée étaient repérés au premier coup d'oeil à cause de leur agressivité, de leur laisser-aller vestimentaire, de leur grossièreté, bref à cause de tout, sauf à cause du sport. Nous avons cependant voulu tenir bon et nous avons effectué tous les déplacements, sans obtenir aucun résultat positif dans le cadre de la compétition.

L'année suivante ~~we~~ nous avons récidivé. Et l'année suivante encore. Et c'est au cours de cette troisième année là que nous avons enfin commencé à connaître des résultats. Le plus spectaculaire, le plus directement perceptible, fut que nos enfants cessèrent de se distinguer des autres enfants. Nos collègues et les parents des villages qui nous accueillent y furent sensibles et nous le firent remarquer. Et bien entendu nos équipes commencèrent à remporter des victoires : 1/2 finale départementale pour une équipe de foot, coupes dans les tournois, etc...

Mais il y eut un autre résultat tout aussi important et que j'ai évoqué tout à l'heure en parlant d'Ali : c'est que, à l'occasion de ces matchs (gagnés ou perdus, mais joués en donnant le meilleur de soi-même), beaucoup de filles et de garçons furent aidés à acquérir davantage de confiance en ~~eux~~ eux, par rapport à leur propre corps comme par rapport à leur environnement. Et ces déplacements, ces rencontres se déroulaient dans la bonne humeur, les enfants étaient motivés, et les adultes aussi bien sûr.